



Projet d'établissement 2017-2021

Arseaa - ITEP Béroi

3, avenue Jean Prat - 65100 LOURDES

Projet d'établissement ITEP Béroï

2017-2021

SOMMAIRE

Mot de la directrice	5
Préambule	7
1. LE CONTEXTE D'ELABORATION ET D'ACTUALISATION DU PROJET	8
1.1. LES DONNEES DE L'EVALUATION INTERNE ET EXTERNE	8
1.2. UN PARTI PRIS METHODOLOGIQUE	8
1.2.1. Une approche systémique	8
1.2.2. Une démarche participative	8
1.2.3. Une présentation synthèse	8
2. LE POSITIONNEMENT INSTITUTIONNEL DE L'ITEP	9
3. LA DEMARCHE SUIVIE POUR L'ELABORATION ET L'ACTUALISATION DU PROJET	10
Partie 1 - L'ITEP et son environnement : les éléments qui orientent le projet d'établissement	11
4. L'ITEP DANS SON CONTEXTE	12
4.1. REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES	12
4.2. LE TERRITOIRE D'INTERVENTION	13
5. CARACTERISTIQUES DE LA STRUCTURE	15
5.1. PRESENTATION DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE	15
5.2. BASES DE L'AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT	16
6. LES ENFANTS ET ADOLESCENTS ACCUEILLIS	17
6.1. LE CADRE REGLEMENTAIRE : LES DIFFICULTES PSYCHOLOGIQUES ET LES TROUBLES DU COMPORTEMENT	17
6.2. LES SPECIFICITES DE L'ITEP BEROÏ	19
Partie 2 - Le projet de l'ITEP - Présentation de l'intervention	21
7. L'ITEP REPERES GENERAUX RELATIFS AU DISPOSITIF D'INTERVENTION LES PRINCIPES DE L'INTERVENTION	22
7.1. LES OBJECTIFS GENERAUX DE L'ITEP	22
7.1.1. Le sens de l'intervention des ITEP	22
7.1.2. Les missions de l'ITEP Béroï	22
7.2. L'APPROCHE INTERDISCIPLINAIRE	23
7.3. LA DIMENSION SOIGNANTE DE « L'INSTITUTION » DANS UN CADRE D'ACCOMPAGNEMENT SOUPLE, MODULABLE ET EVOLUTIF	24
7.4. REFERENCES THEORIQUES ET L'ETHIQUE D'INTERVENTION	26
7.4.1. Un choix partagé de l'articulation de références plurielles	26
7.4.2. Un établissement en résonance avec l'action militante de l'association : des valeurs à maintenir dans la pratique institutionnelle	26
7.4.3. Des valeurs et engagements partagés	27
7.5. UNE CULTURE INSTITUTIONNELLE DE LA BIENTRAITANCE	28
7.6. L'ITEP ASSOCIE LES PARENTS	28
7.6.1. Les principes au fondement d'une relation de confiance	29
7.6.2. Les modalités de la co-construction	29
7.7. LES COOPERATIONS, L'INTER-INSTITUTIONNALITE	30
8. L'ORGANISATION DES MODALITES D'INTERVENTION : L'ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE	31
8.1. LA STRUCTURATION DES DIFFERENTS REGISTRES D'INTERVENTION	31
8.2. L'INTERVENTION INTERDISCIPLINAIRE : L'ARTICULATION DES INTERVENTIONS THERAPEUTIQUES, EDUCATIVES ET PEDAGOGIQUES	32

8.2.1.	L'accueil	32
8.2.2.	L'accompagnement global	33
8.2.3.	L'accompagnement à la sortie	37
8.3.	ROLE DES PROFESSIONNELS	38
8.3.1.	Les professionnels qui accompagnent le jeune	38
8.3.2.	Les fonctions représentées au sein de l'ITEP	39
8.3.3.	Les partenaires	39
8.3.4.	Les fonctions supports transversales : administratif, RH, comptabilité et logistique.	39
9.	LES MOYENS AU SERVICE DE LA MISSION	40
9.1.	LES LOCAUX	40
9.2.	LES EQUIPEMENTS ET MOYENS MATERIELS	40
9.3.	LE BUDGET	40
9.4.	LE SYSTEME D'INFORMATION ET LA DEMARCHE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL	40
10.	LES ORIENTATIONS DE DIRECTION, LE MANAGEMENT ET L'ORGANISATION DU TRAVAIL	42
10.1.	LES ORIENTATIONS DE DIRECTION	42
10.2.	LE MANAGEMENT	43
10.2.1.	Le management collaboratif et délégataire de l'ITEP	43
10.2.2.	Le dialogue social.	43
10.2.3.	Le soutien aux professionnels.	44
10.3.	L'ORGANISATION DU TRAVAIL	44
10.3.1.	L'organisation hiérarchique et fonctionnelle de l'ITEP	45
10.3.2.	Les supports organisationnels	45
10.3.3.	Les réunions instituées	46
10.3.4.	Les écrits professionnels	48
10.4.	LA POLITIQUE DE PREVENTION DES RISQUES	49
10.4.1.	La sécurité des personnes	49
10.4.2.	La sécurité des biens	49
	Partie 3 - Evaluation et perspectives	50
11.	SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DYNAMIQUE DU PROJET	50
1.1.	LES MODALITES D'ÉVALUATION	50
1.2.	LES MODALITES DE TRAÇABILITE DES EVOLUTIONS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT	50
12.	PERSPECTIVES	51
	Glossaire	54
	Annexes	56

Des icônes repèrent les différents niveaux de lecture :



indique les aspects réglementaires



indique les points documentés de référence pour les pratiques



indique les références associatives ARSEAA



Mot de la directrice

L'ITEP Béroï, établissement de l'ARSEEA, présente à travers son Projet d'établissement, sa philosophie d'action et d'accompagnement institutionnel en accord avec les valeurs associatives.

Ce projet s'inscrit dans l'histoire de Béroï et de ses adaptations depuis sa création en 1973.

Il est conçu comme un document à visée intégratrice pour toutes les personnes impliquées dans l'intervention, en ce qui concerne, tant le sens de l'activité, que celui de l'organisation du travail.

Il a notamment pour objectifs :

- D'exposer l'appropriation institutionnelle des textes législatifs et réglementaires aux autorités de contrôle, d'orientation et de tarification (ARS, MDPH, CPAM...);
- De contribuer au respect et à la promotion du droit des usagers;
- D'accompagner l'évolution de l'institution dans la perspective d'un "Dispositif d'intervention" cohérent et pertinent;
- De faciliter la communication en direction des familles, ainsi que tous les organismes impliqués et/ ou concernés par l'intervention de l'ITEP.

S'il traduit l'aboutissement d'une étape de réflexion sur le sens et les modalités de l'intervention, ce Projet d'établissement demeure évolutif. Ses effets feront l'objet d'un suivi évaluatif régulier, de révisions périodiques.

La recherche continue d'une réponse de qualité ainsi qu'un questionnement éthique permanent de l'intervention auprès des jeunes et de leurs familles orientent les professionnels et la direction de l'ITEP dans leurs pratiques.

La directrice de l'Etablissement BÉROÏ
Maïder LASSALLE



Préambule

L'ITEP Béroï, établissement de l'ARSEAA, présente à travers son Projet d'Établissement, sa philosophie d'action et d'accompagnement institutionnel en accord avec les valeurs associatives.

Ce projet s'inscrit dans l'histoire du site Béroï avec ses 3 établissements et services (ITEP, SESSAD et CMPP) et de ses adaptations depuis sa création en 1973.

La recherche continue d'une réponse de qualité ainsi qu'un questionnement éthique permanent de l'intervention auprès des jeunes et de leurs familles orientent les professionnels et la direction de l'ITEP dans leurs pratiques.

Historique de la structure



- 1^{er} avril 1973 : création d'un CMPP comprenant une section SESSAD de 15 places
- 1974 : agrément provisoire l'Institut de rééducation, agrément provisoire PFS rattaché à l'Institut de rééducation
- 1^{er} septembre 1975 : création d'un IR demi internat de 24 places, suppression de l'agrément PFS pour l'Institut de rééducation
- 1981 : modification du fonctionnement du SESSAD sous forme de groupe d'aide à l'intégration
- 25 mars 1987 : extension de la capacité d'accueil de l'Institut de rééducation (de 24 à 30 places)
- 7 juillet 1988 : création du SAIDEDA (25 places pour enfants déficients auditifs) et agrément PFS de 5 places rattaché au service
- 8 juin 1993 : renouvellement des agréments du SESSAD et de l'Institut de rééducation et rattachement du SESSAD à ce dernier, renouvellement

de l'agrément PFS et extension à l'Institut de rééducation

- 28 mai 2001 : création du SAIDA 32 (8 places pour enfants déficients auditifs dans le département du Gers)
- 12 mars 2004 : fixation de la capacité d'accueil de l'IR à 27 places par redéploiement de 3 places sur le SESSAD
- 12 mars 2004 : création par redéploiement de 5 places pour enfants dysphasiques au SAIDEDA
- 2 septembre 2008 : mise en conformité et transformation de l'Institut de rééducation en Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP)
- 10 juillet 2009 : extension de la capacité d'accueil du SAIDA de 8 à 10 places)
- 2011 : Passage en pôle dans la nouvelle configuration de l'ARSEAA
- 1^{er} juillet 2014 : passage du centre médico-social en établissement CMPP SESSAD ITEP et recentrage sur le site de Lourdes (décision associative faisant suite à l'arrivée de l'association ARTIES à l'ARSEAA ayant donné lieu à la création du SESSAD régional DA TSA Cap Midi-Pyrénées, intégrant le SAIDEDA et le SAIDA du Pôle Béroï, et au regard de la taille de l'établissement au sein du territoire)
- 2017 : constitution d'un CMPP ARSEAA unique par fusion des autorisations des CMPP Béroï et Collectif Saint-Simon
- Janvier 2018 : polarisation de l'établissement Béroï et du Pôle Collectif Saint-Simon

1. Le contexte d'élaboration et d'actualisation du projet

1.1. Les données de l'évaluation interne et externe

2010 : l'évaluation interne, conduite au sein de l'établissement à partir du référentiel Périclès de l'ANCREAI formule des « pistes d'amélioration ». Le projet de l'ITEP intègre sous forme d'un plan d'action institutionnel, les axes d'améliorations validés en comité de pilotage. Les données de l'évaluation interne¹ constituent un premier support d'évolution du projet dès 2011, concernant les thématiques suivantes :

- Formalisation des données institutionnelles,
- Circulation, accessibilité et traçabilité de l'information,
- Organisation d'un réseau territorial coordonné,
- Aménagement des espaces.

2014 : l'évaluation externe est engagée au sein de l'ITEP. Ses résultats analysent une dynamique d'amélioration continue, portée par l'ensemble des professionnels et pointent en faiblesses « le manque de formalisation écrite du projet d'établissement ».

Au-delà d'une mise en conformité légale, les préconisations de l'évaluation externe concernant la formalisation d'un projet, engage l'établissement, dans la production collective d'un référentiel institutionnel.

A ce titre, les enjeux de formalisation de ce présent projet sont multiples :

- Faciliter la lisibilité interne et externe des spécificités de l'ITEP.
- Engager une dynamique de réflexion collective concernant les évolutions à mettre en œuvre les 5 prochaines années.
- Valoriser les pratiques du quotidien et capitaliser l'expérience institutionnelle.
- Faciliter l'intégration des nouveaux professionnels dans sa fonction de document de référence

1.2. Un parti pris méthodologique

1.2.1. Une approche systémique

La conception de ce projet s'inscrit dans une orientation systémique qui favorise une vision globale de l'établissement afin d'en saisir les contextes d'influence réglementaires, territoriaux, économiques et socioculturels. Cette approche permet par ailleurs une déclinaison prospective du projet dans ses différents aspects, en articulant les éléments contextuels, la commande associative, et les paramètres internes à l'établissement Béroï.

L'approche systémique garantit par ailleurs une fonction de « veille juridique et sociale » et de ce fait, la prise en compte des évolutions des commandes publiques en référence au secteur ainsi que l'affirmation des besoins des jeunes accueillis au sein de l'ITEP.

1.2.2. Une démarche participative

Le projet d'établissement constitue un facteur essentiel de cohésion, les décisions prises en commun doivent constamment lui faire référence.

L'engagement des professionnels dans la conception du projet garantit un regard interdisciplinaire dans les différents thèmes abordés par le projet. La démarche projet se décline par la participation des professionnels à 3 niveaux de conception : la réflexion, la décision, la communication écrite du projet.

Le regard des enfants et de leur famille a également été pris en compte dans le processus d'élaboration du projet. Ainsi, au-delà de la consultation obligatoire du conseil de la vie sociale sur le projet, une réflexion a été menée. Impulsée par les chefs de service avec les représentants salariés au CVS, l'objectif était de parvenir à une appropriation du projet par les représentants des enfants accompagnés, membres du CVS.

1.2.3. Une présentation synthèse

L'accessibilité par tous du projet d'établissement suppose une lecture facilitée. Cet enjeu motive une présentation synthèse, une écriture qui priorise les données essentielles, complétées par un ensemble d'annexes disponibles qui renseignent de façon précise et détaillée les thématiques du projet.

¹ Synthèse globale- Evaluation interne - CMSE Le Béroï - ITEP/SESSAD et CMPP- comité de pilotage du 13 octobre 2010

2. Le positionnement Institutionnel de l'ITEP

Ce projet d'établissement a pour objet de clarifier le positionnement de l'institution, d'indiquer ses orientations de travail et d'évolution en terme de réponses aux publics et aux missions, de donner des repères aux professionnels et à tous ceux qui s'inscrivent dans la dynamique de l'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP).

En référence à la législation en vigueur, aux axes d'amélioration de l'évaluation externe de 2014 et aux recommandations de bonnes pratiques promues par l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la Qualité des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ANESM), ce texte a été élaboré de façon participative, impliquant l'ensemble des professionnels de la structure, à partir des valeurs et de l'éthique de l'ARSEEA, organisme gestionnaire.



L'article L 311.8 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) édicte que « ... pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service qui définit ses objectifs, en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement ».

L'ITEP Béroï s'inscrit dans le cadre réglementaire spécifique aux ITEP. Les modalités d'interventions mises en œuvre garantissent la continuité.



Il met l'accent sur la **nécessité d'une dynamique interdisciplinaire à visée soignante se réalisant sous égide institutionnelle.**



En référence notamment à l'article D 312-59-4 du CAFS, ce projet précise notamment :

- Les caractéristiques des enfants et adolescents accueillis ;
- Les principes de l'intervention, les modalités de mise en œuvre des missions ;
- Les caractéristiques de l'accompagnement multimodal ? ou séquenté ? ;

- L'articulation des composantes thérapeutique, éducative, pédagogique ;
- Les conditions d'intervention des membres de l'équipe interdisciplinaire ;
- Les modalités de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des projets personnalisés d'accompagnement ;
- Les dispositions permettant d'associer les familles ;
- La dynamique des coopérations avec l'Éducation nationale, la pédopsychiatrie, la protection de l'enfance et le réseau territorial participant à l'accompagnement du jeune ;
- Les moyens permettant de garantir l'animation de l'équipe interdisciplinaire, le développement des compétences et le soutien des personnels ;
- Les dispositions prises pour l'amélioration continue de la qualité de l'intervention.



Il a notamment pour objectifs :

- D'exposer l'appropriation des textes législatifs et réglementaires aux autorités de contrôle, d'orientation et de tarification (ARS, MDPH, CPAM...) ;
- De contribuer au respect et à la promotion du droit des usagers ;
- D'accompagner l'évolution de l'institution dans la perspective d'un "Dispositif intégré" cohérent et pertinent ;
- De faciliter la communication en direction des familles, ainsi que tous les organismes impliqués et/ou concernés par l'intervention de l'ITEP.

Le projet est aussi conçu comme un document à visée intégratrice pour toutes les personnes impliquées dans l'intervention, en ce qui concerne, tant le sens de l'activité, que celui de l'organisation du travail.

S'il traduit l'aboutissement d'une étape de réflexion sur le sens et les modalités de l'intervention, ce projet demeure évolutif. Ses effets feront l'objet d'un suivi évaluatif régulier, de révisions périodiques.

3. La démarche suivie pour l'élaboration et l'actualisation du projet

La démarche d'amélioration continue de la qualité engagée par l'association gestionnaire prévoit une démarche globale qui se décline au sein des établissements par la mise en place d'un « comité de pilotage qualité », en charge du suivi des axes d'amélioration dans l'ensemble des domaines de l'ITEP.

Les professionnels qui font partie de ce COPIL ont un rôle de veille et de recueil d'informations de terrains nécessaire au suivi et à l'actualisation du projet.

Les « réflexions thématiques », en lien avec les pistes d'évolution du projet d'établissement sont traitées, en fonction des besoins, au cours des réunions de service concernés, ce qui favorise la collaboration de l'ensemble des professionnels. Elles sont formalisées sous forme de fiches action.



La formalisation du suivi du projet d'établissement répond aux axes de l'évaluation externe qui orientent la pratique de l'ITEP vers :

- ↳ L'engagement d'une dynamique de réflexion collective concernant **les évolutions à mettre en œuvre les 5 prochaines années** ;
- ↳ La **valorisation des pratiques du quotidien et la capitalisation de l'expérience institutionnelle**.

Cette organisation a par ailleurs pour enjeu l'anticipation de l'évaluation interne, par une lisibilité optimisée des critères qui permettent de la réaliser.





Partie 1 - L’ITEP et son environnement : les éléments qui orientent le projet d’établissement

Les modalités d’intervention de l’ITEP s’inscrivent dans un contexte spécifique qu’il s’agit de prendre en compte de façon évolutive dans l’adaptation continue de notre établissement : besoins évolutifs du public accueilli, évolution des réglementations médico-sociales, cadre associatif de notre établissement, atouts et limites du contexte local constituent ces paramètres.

Les contextes	Les dimensions projet au regard des contextes
LA COMMANDE SOCIALE	Les besoins des jeunes et les caractéristiques de leur environnement familial, constituent les dimensions essentielles des choix engagés au sein du projet d’établissement.
LA COMMANDE PUBLIQUE	Une veille juridique des évolutions de la réglementation médico-sociale, engage l’adaptation de nos réponses au secteur d’appartenance.
LA COMMANDE ASSOCIATIVE	Les orientations de l’ARSEAA formalisent le cadre stratégique de notre positionnement (cf. projet associatif 2017-2027)
LE TERRITOIRE D’INTERVENTION	L’intervention institutionnelle engage les acteurs du territoire dans une implication quotidienne. Les atouts et limites du territoire d’intervention de l’ITEP constituent des paramètres à intégrer dans nos recherches d’adaptation continue aux besoins des jeunes accueillis.

4. L'ITEP dans son contexte

4.1. Références législatives et réglementaires

Le contexte législatif définit le cadre réglementaire de l'intervention et, de ce fait, oriente l'organisation institutionnelle vers une adaptation continue, capable de répondre aux évolutions du public et aux directives réglementaires.

Les données législatives en vigueur, depuis les lois du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et celle du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ont induit une évolution profonde du secteur social et médico-social.

Dans la continuité de ces évolutions, le « concept de dispositif intégré » interroge la dynamique territoriale dans sa capacité à répondre, de façon coordonnée, aux besoins singuliers des jeunes accueillis en ITEP : le défi de l'innovation est institué.

Le projet institutionnel intègre les données de la commande publique en référence au contexte législatif et réglementaire suivant :



- Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 relative à la rénovation de l'action sociale et médico-sociale.
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Décret 2005-11 du 6 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des Instituts Thérapeutiques et Pédagogiques
- Circulaire interministérielle d'application DGAS/DGS/SD3/SD6/2007/194 du 14 mai 2007 relative aux ITEP et à la prise en charge des enfants accueillis
- Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements mentionnés à l'article L. 351-1 du code de l'éducation et les établissements et services médico-sociaux mentionnés aux 2° et 3° de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

- Arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé pris pour l'application des articles D. 351-17 à D. 351-20 du code de l'éducation
- Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé
- Décret n° 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré prévu à l'article 91 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé, codifié dans le code de l'Action sociale et des familles avec son cahier des charges
- Instruction n°DGCS/3B/2017/241 du 2 juin 2017 relative au déploiement du fonctionnement en dispositif intégré des ITEP et des SES-SAD

Par ailleurs, les références que constituent les textes suivants sont autant de points d'appui pour la pratique :



- Les recommandations de l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements et services Sociaux et Médico Sociaux (ANESM), en particulier :
 - Les attentes de la personne et le projet personnalisé
 - La Bienveillance : définition et repères pour la mise en œuvre
 - Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention de la maltraitance
 - Conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents : prévention et réponses

- Concilier vie collective et personnalisation de l’accompagnement et de l’accueil
- Le questionnement éthique dans les ESMS
- Ouverture de l’établissement à et sur son environnement
- La Convention Internationale des Droits de l’Enfant du 20 novembre 1989

4.2. Le territoire d’intervention

Le **département des Hautes-Pyrénées compte 6 ITEP** dont la capacité totale d’accueil permet l’accompagnement de **188 enfants et jeunes**.

Sur la commune de Lourdes, l’ITEP Astazou (50 places) et l’ITEP Béroï (27 places) constituent les 2 ITEP du territoire local avec une proposition complémentaire d’un point de vue de l’âge des enfants.

L’ITEP Béroï propose aux enfants et adolescents accueillis et à leur famille un parcours personnalisé d’accompagnement en lien avec les services d’un SESSAD susceptible d’intervenir :

- Indépendamment d’une prise en charge ITEP, en soutien à l’intégration scolaire et au développement global d’enfants scolarisés en milieu ordinaire,
- En amont ou en aval d’une prise en charge ITEP, comme possibilité de préparation de l’entrée en établissement et/ou d’accompagnement à la sortie de l’ITEP.

Le territoire constitue un partenaire indispensable du dispositif en ITEP. Espace d’inclusion et support de notre intervention, les acteurs du territoire participent au soutien de l’accueil et l’inclusion des enfants et des jeunes accueillis au sein de l’ITEP.

Le contexte territorial, **riche en diversité et engagé dans les partenariats** de projets répond aux besoins d’intégration scolaire, aux besoins en matière de santé et participe aux loisirs et actions citoyennes des jeunes.

Le travail institutionnel a favorisé une reconnaissance des besoins des jeunes et l’engagement des acteurs territoriaux facilite les réponses essentielles et nécessaires aux projets des jeunes.

La proximité locale permet une connaissance mutuelle des acteurs et facilite l’engagement du territoire dans sa nécessaire participation à l’accompagnement. L’ITEP constitue en retour, un support d’étayage des problématiques qui a pour objectif permanent de faciliter la prise en compte singulière de chaque jeune au sein des différents environnements de vie.

Sa limite géographique se pose. En effet, la zone de recrutement de l’ITEP dans un rayon d’une trentaine de kilomètres et le fonctionnement de l’ITEP en demi-internat suppose des temps de transport importants pour certains enfants.



Les atouts et limites du territoire d’intervention de l’ITEP Béroï

Les thématiques d’intervention	Les atouts territoriaux	Les limites territoriales
LA SCOLARITE	Lourdes comprend : <ul style="list-style-type: none"> - 3 écoles primaires - 2 collèges, - 2 lycées d’enseignement général et technologique, - 1 lycée professionnel. 	Les jeunes peuvent se retrouver ensemble dans l’espace scolaire et l’ITEP
LA SANTE	Le territoire Lourdais est composé d’un hôpital de jour/ CMP/ CATTp engagés dans un partenariat actif. Un réseau de santé de proximité est présent et répond aux besoins d’accès aux soins pour les jeunes accueillis.	Pénurie de médecins pédo-psychiatres institutionnels et d’orthophonistes volontaires pour s’engager dans un travail institutionnel.

L'OFFRE SOCIOCULTURELLE DU TERRITOIRE LOCAL	L'espace public et le partenariat avec la mairie et la CCPL facilitent l'accès pour les jeunes à des activités culturelles et sportives et aux manifestations locales. Des partenariats en dehors du territoire permettent aux jeunes de s'inscrire dans des rencontres (rugby, foot et judo) et de vivre des loisirs en dehors de leur lieu de vie quotidien, dont des sorties avec sa famille. Le jeune est engagé en échange dans une participation à des actions locales.	Certains espaces publics ne font plus l'objet de conventions et sont à renégocier pour assurer la continuité de l'offre adapté aux jeunes
LE PARTENARIAT INSTITUTIONNEL	La logique de projet est le support institutionnel qui favorise une connaissance mutuelle et des ajustements continus dans la réponse aux besoins des jeunes accompagnés.	Notre place institutionnelle au sein du territoire est en questionnement permanent, et l'inclusion en mode d'accompagnement suppose un maillage territorial continu.



Aire de recrutement au 31 décembre 2016

Source : Rapport d'activité sur l'année 2016

Moins de 10 Km		10-20 Km		20-30 Km		Au-delà de 30 Km		TOTAL	
Nb	Taux	Nb	Taux	Nb	Taux	Nb	Taux	Nb	Taux
11	42,31 %	2	7,69 %	12	46,15%	1	3.85 %	26	100%

Département		Région		Autre Région...		TOTAL	
Nb	Taux	Nb	Taux	Nb	Taux	Nb	Taux
26	100%	0	0 %	0	0 %	26	100%

L'ITEP Béroï répond exclusivement aux besoins d'enfants ou adolescents du département.

Cette année la majorité des personnes accueillies est domiciliée hors bassin Lourdais. Cet accroissement de personne hors Lourdes génère d'avantage de temps de transport pour un plus grand nombre d'enfants ce qui peut provoquer des tensions supplémentaires. Il est porté une vigilance particulière à ce question, et les circuits sont régulièrement retravaillés afin d'alléger les plus charger et éviter des temps de transport trop longs aux enfants. Les éducateurs de l'ITEP peuvent également être sollicités pour renforcer l'équipe de ramassage.

5. Caractéristiques de la structure

5.1. Présentation de l'organisme Gestionnaire

L'ITEP Béroï est une des autorisations du site Béroï. Il est situé à Lourdes, en Hautes-Pyrénées. L'établissement est géré par l'ARSEAA.

N° FINESS : 31 078 2446

Adresse : 7, chemin de Colasson - 31100 TOULOUSE

Tél. : 05 61 19 24 00 Fax : 05 62 94 63 30

Email : accueil.directiongenerale@arseaa.org

Présidente du Conseil d'Administration : Hélène Mignon



Créée en 1943, l'Arseaa est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique (RUP). Elle est labellisée ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale), gestionnaire de multiples missions d'intérêt général.

Elle se donne pour buts :

- « d'assurer à des enfants, adolescents et adultes en difficulté toute aide et accompagnement spécifiques tout au long de leur vie,
- de lutter contre toute forme d'exclusion, de ségrégation, et d'enfermement,
- de participer à la recherche en travail social et à la formation des professionnels de ces secteurs d'activités,
- de participer à l'œuvre de prévention et à l'information de la population² ».

Son siège social et sa direction générale sont basés à Toulouse. Elle accueille près de 16 600 personnes en Midi-Pyrénées dans ses 54 structures (autorisations), réparties sur 80 sites, regroupées en 10 pôles et 3 établissements et services.

Ces structures couvrent pratiquement toutes les catégories d'établissements et services du secteur médico-social (ITEP, IME, SESSAD, CMPP, Accueil familial, SAVS, SAMSAH, MAS, Foyers, ESAT, Maisons d'Accueil pour Personnes Handicapées Vieillissantes, etc.). L'association intervient également dans le secteur sanitaire (hôpitaux de jour, CMPP, CATTP) et sur le volet social, elle intervient dans le champ de la protection de l'enfance et dans celui de l'inclusion. Elle gère ainsi des MECS, des services d'AED, un service d'AEMO, un Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) et un Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) pour réfugiés. Depuis le 1er juin 2015, elle assure également une mission d'accompagnement et de prévention socio-judiciaire et intervient sur ordonnance du juge ou du procureur de la République, notamment dans le cadre de mesures alternatives à la détention.

L'ARSEAA intervient aussi dans le secteur de la formation des professionnels, au travers de son Pôle Formations en Travail Social et de l'apprentissage adapté grâce au Centre de Formation d'Apprentis Spécialisés (CFAS Midi-Pyrénées).

L'ARSEAA emploie environ 1 600 salariés avec une dominante médico-socio-éducative, 160 travailleurs handicapés et gère un budget annuel global avoisinant les 100 millions d'euros.

² Extrait de l'Article 2 des Statuts 2013 de l'ARSEAA, [en ligne],

http://www.arseaa.org/sites/default/files/atoms/files/STATUTS_2013.pdf (Page consultée le 31 juillet 2017).

5.2. Bases de l'Autorisation de fonctionnement



Thèmes de l'autorisation	Données ITEP BÉROÏ
AUTORISATION	Du 01/09/1975 au titre des annexes 24 (codifiées depuis aux articles D. 312-59-1 et suivants du Code de l'Action sociale et des familles) : décret du 09/03/1956, renouvelé le 8 juin 1993. Modification pour extension par arrêté du 25/03/1987 pris en application du décret du 25 août 1976 et portant la capacité de l'établissement à 30 enfants. Autorisation AFS (3 places) non actif.
FINESS	65 078 062 0
REGIME	Demi-internat
CONVENTIONS	Convention avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie en date du 31/08/1995. Convention cadre avec l'Education Nationale mettant à disposition 3 instituteurs spécialisés dont un directeur d'école Convention individuelle d'intégration avec les partenaires concernés par les projets individuels des enfants. Multiples conventions individuelles avec l'Hôpital de jour du secteur, avec des établissements (pour des transports, des intégrations, des soins).
TARIFICATION	CPOM – M Associatif. Dotation globale commune Règlement par les différentes caisses d'affiliation.
POPULATION ACCUEILLIE	Enfants/jeunes de 3 à 14 ans. Troubles du comportement et de la personnalité.
CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE	Orientation CDAPH. Admission prononcée par la direction de l'ITEP. Prise en charge par la Caisse d'Assurance Maladie ou autres caisses d'affiliation de l'intégralité des frais, y compris transport, repas de midi et transferts.

6. Les enfants et adolescents accueillis

6.1. Le cadre réglementaire : les difficultés psychologiques et les troubles du comportement



« Les ITEP accueillent les enfants, adolescents qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé ».

Décret du 6 janvier 2005 – Article D 312-59-1

L'ITEP Béroï accueille des enfants et des adolescents de 3 à 14 ans dont la **problématique multidimensionnelle perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages**. Cette problématique nécessite de prendre en compte des aspects psychopathologiques pour identifier les potentialités de ces enfants et en même temps, pour tenir compte de l'influence des interactions avec leur environnement (cf. 2.4 Les principes de l'intervention).



Les troubles du comportement : repères

Les troubles du comportement sont l'expression de cette problématique, toujours complexe, impliquant une fragilité d'adaptation aux exigences du milieu et des éléments d'ordre psychologique.

Le positionnement dans les relations de la sphère affective et sociale, l'accès aux apprentissages, l'estime de soi et des autres, le rapport à l'autorité sont perturbés.

Les conséquences directes de ces fragilités dans leur positionnement sont manifestes et observables dans les actes de la vie quotidienne.

Quelques observations du quotidien, le jeune montre :

- Une motivation fluctuante ;
- Des difficultés de concentration, d'attention ;
- Des difficultés à se projeter dans l'avenir ;
- Une agressivité verbale et comportementale ;
- Une hypersensibilité aux critiques (positives ou négatives) ;
- Une intolérance fréquente à la frustration ;

- Une instabilité affective et relationnelle ;
- Une identification à la marginalisation ;
- Une impulsivité cognitive et motrice ;
- Une transgression des lois et règles ;
- Une inhibition des processus cognitifs et parfois une phobie scolaire.

Ces limites de comportement observées mais non exhaustives freinent la socialisation, au regard des exigences du milieu environnant.

L'expression conjuguée de ces troubles peut induire "un processus handicapant" par l'entrave à la socialisation du sujet qui en résulte et l'indisponibilité de ses capacités d'apprentissage. Elle traduit ces difficultés à la fois dans leur part constitutionnelle et dans leur part acquise sans qu'il soit possible d'en défaire l'étroite intrication.

Les origines des troubles : repères conceptuels

Durant toute la seconde moitié du XX^{ème} siècle, les "troubles du comportement" chez l'enfant vont connaître une diversification des approches en vue de produire des références théoriques explicatives.

Christine Philip dans son ouvrage "Fragments pour une histoire : notions et acteurs" nous amène ainsi à distinguer trois grandes périodes :

- **1945** se réfère à la « notion d'enfants caractériels ». Cette approche est centrée sur « la faille individuelle des enfants perturbés », Les relations de ces enfants avec leur entourage sont ignorées du concept, limitant l'influence de l'environnement. *Les enfants dit "caractériels" seront ainsi "déçelés par l'incapacité de s'adapter à la discipline de la classe" (Christine Philip).*
- **1950**, l'expression "troubles du comportement" se substitue à celle de "troubles du caractère", lors du Premier Congrès International de *Psychiatrie*. Une conception dynamique et évolutive enrichit la compréhension des

troubles et, en particulier leurs possibilités d'évolution grâce à la prise en compte par l'accompagnant, de la réalité globale du sujet.

- En parallèle, la sociologie favorise, par les travaux de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron dans leur ouvrage « La reproduction, éléments d'une théorie du système d'enseignement » une approche rendant compte des inégalités d'accès à l'apprentissage en fonction du rôle joué par le milieu (familial, scolaire et social). Si, cette approche ne suffit pas, à elle seule, à expliquer les troubles du comportement, elle renforce l'idée de troubles non définitifs et engage une dynamique optimiste dans une prise en compte de l'enfant dans son milieu.
- **1980**, l'approche systémique se traduit par la prise en compte du rôle de l'environnement social (entourage, famille, école...), ainsi que la prise en considération des causes psychologiques dans la genèse des troubles. Les dimensions plurielles dans l'approche des besoins des enfants et des jeunes, en lien avec les troubles perturbant gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages, sont alors clairement reconnues.

Les annexes XXIV rénovées en 1989 mettent l'accent sur l'origine psychologique des troubles du comportement évoquant, pour nombre des enfants présentant ces troubles, "des discontinuités, des carences affectives ou éducatives dans leur petite enfance..."

Viennent donc clairement se combiner aux facteurs sociaux, des facteurs psycho-affectifs dans la détermination des troubles du comportement.

D. W. Winnicott et ses travaux sur la "tendance antisociale" évoque les causes d'une privation affective, "manifestation d'un signe d'espoir" de l'enfant, et les conséquences sur la mise à l'épreuve de l'environnement par le sujet.

Cette conception "psychologique" évoque « la souffrance psychique de l'enfant, manifestée par des conduites agressives, d'opposition, de replis (...) et par de nombreux troubles (relationnels, moteurs, cognitifs...) ».

L'article D. 312-59-1 du décret de 2005 souligne très clairement cette position conceptuelle, en évoquant textuellement "les difficultés psychologiques" des enfants ou adolescents "venant perturber, par l'expression de troubles du comportement, la socialisation et les apprentissages"...

Les causes permettant une objectivation des troubles s'avèrent donc être multifactorielles, et l'orientation des enfants et des jeunes en ITEP indiquent des fragilités en lien avec des manques :

- d'ordre de carences affectives ou éducatives, de traumatisme dans la petite enfance (séparation, placement, maltraitance morale et/ou physique...);
- d'ordre social et familial : contexte familial limitant, conflictuel, en rupture, maladie des parents (physique ou psychique), pauvreté culturelle, entourage s'avérant contre son gré néfaste, comme le souligne D. W. Winnicott : espace ou "l'asocialité ou l'anti socialité environnante s'empare de l'enfant en phase de structuration».

La prise en compte institutionnelle des troubles : repères d'intervention

Jacques Loisy dans ses études concernant les enfants qui manifestent des troubles du comportement, précise que ces derniers constituent des symptômes de mal être à comprendre, faisant agir l'enfant dans la répétition.

« Les comportements inquiétants lorsqu'ils sont hors normes sociales – insupportables lorsqu'ils agressent l'autre... – seraient alors, au-delà d'être observables par l'entourage, l'expression d'un mal-être réactionnel à un événement externe ou interne... ».

Pour Paul Fustier, reprenant les travaux de D. W. Winnicott sur La tendance antisociale, l'enfant présentant des troubles du comportement peut rappeler inconsciemment « quelque chose d'un lointain passé – pouvant bousculer les obstacles que le monde extérieur lui fait subir, et rétablir une expérience primitive. »

Roger Perron rajoute que certaines des conduites inadaptées "dériveront très fréquemment d'évolutions et d'intégrations mal réussies, coûteuses, mal équilibrées, mal adaptées aux contraintes du milieu de vie".

En référence aux travaux de Philippe Jeammet³, les manifestations comportementales telles que les "passages à l'acte", les "agirs", les décharges motrices et la destructivité, les attaques du lien, les "dénis", ou encore les "projections identificatoires", sont à considérer comme des symptômes de difficultés psychologiques importantes. Il est important de comprendre que ces manifestations sont le plus souvent "impulsives" c'est-à-dire

³ Philippe JEAMMET, Adolescence : repères pour les parents et les professionnels, Paris, Syros, 1997

qu’elles échappent au contrôle psychique de l’enfant ou de l’adolescent.

Ainsi, la mise en œuvre d’un accompagnement vise à pallier certaines défaillances de l’enfant mais aussi à adapter les exigences éducatives et pédagogiques de sorte qu’il puisse trouver un certain apaisement psychique. Une démarche interdisciplinaire nous invite à une « écoute attentive et éclairée par une approche clinique plurielle ».

C’est pourquoi le mode d’approche de ces troubles doit inclure divers axes de prise en compte et d’accompagnement, dans un souci de cohérence dynamique qui ne néglige aucun des supports d’étayage, qu’il soit éducatif, psychologique, rééducatif, ou pédagogique à visée thérapeutique.

L’ITEP qui s’inscrit dans la logique d’une ouverture de droit spécifique, en réponse à une perturbation conséquente du potentiel de participation sociale d’une personne, devra considérer tant les réserves concernant l’intervention, que son idéalisation.

L’orientation s’inscrit dans un projet de vie exprimé par la personne et sa famille, mais constitue le plus

souvent une alternative consentie plus qu’un choix électif.

La prise en compte de cette position consentie a minima ou surinvestie, est essentielle pour l’amorce d’un travail constructif. Elle appelle à porter une très grande attention à la phase d’accueil. Il appartiendra à l’institution de considérer, au-delà des aspects formels de la notification d’orientation, les réticences ou les vœux émis par l’enfant, l’adolescent et/ou ses parents, pour élaborer avec eux les bases d’un consensus acceptable.

La nature du soin à apporter dans l’accompagnement

L’intervention institutionnelle est complexe de par ses buts. Elle nécessite à la fois de la finesse pour personnaliser l’accompagnement, de la souplesse pour s’ajuster aux dynamiques évolutives, de la stabilité pour permettre aux professionnels d’exercer leurs fonctions, de la cohérence entre les catégories d’intervenants (tant internes qu’externes).

L’intervention institutionnelle cherchera à créer les conditions d’apaisement et de contenance de l’ex-

pression des troubles pour permettre au jeune de s’inscrire dans une logique de parcours dynamique.

L’appel explicite de la réglementation à la “transformation” des pratiques, met au premier plan le travail de “soin”, en donnant la primauté de l’intervention institutionnelle à l’assouplissement des défenses psychiques qui empêchent précisément les jeunes de bénéficier d’éducation, d’enseignement, de thérapie. C’est cette perspective qui a été développée spécifiquement dans la réglementation ITEP, puis enrichie par la littérature professionnelle concernant cette catégorie d’établissements et de services.

Le repère des troubles nécessite en permanence une attention aux sens des manifestations comportementales des enfants et des adolescents afin de distinguer les aspects symptomatiques, sur lesquels ils n’ont pas prise, des aspects intentionnels sur lesquels ils ont des possibilités de contrôle.

6.2. Les spécificités de l’ITEP Béroï

L’ITEP Béroï est, dans son projet et dans les représentations de l’environnement, positionné sur une population d’enfants jeunes (3-14 ans), dont la complexité des troubles, au moment de l’admission, justifie souvent l’indication d’une prise en charge globale à long terme.

Pyramide des âges

Tranche d’âge	au 31/12/16	
	nb	taux
[3 - 4 ans]	1	3.85 %
[5 - 6 ans]	1	3.85 %
[7 - 10 ans]	12	46.15 %

[11 - 15 ans]	12	46.15 %
TOTAL	26	100%

L’âge moyen d’accueil se situe en 2016, à 10 ans, avec un âge moyen à l’entrée de 8 ans. La population accueillie à l’ITEP tend à se rajeunir et se répartie très principalement à part égal entre les 7-10 ans et les 11-14 ans. L’ITEP Béroï accueille majoritairement des garçons. En 2016, ils sont au nombre de 23 pour 3 filles. La moitié des effectifs accueillis en 2016, bénéficie d’une scolarité partagée et 4 enfants ont été accueillis en Unité d’Enseignement Externalisé (UEE).

Le rajeunissement de la population se manifeste dans la répartition en classe d’âge. Outre les deux

tous petits admis en 2016 l'effectif se distribue à parts égales entre les 7/10 ans et 11/15 ans.

La cohabitation entre les plus jeunes et les plus grands fait l'objet depuis plusieurs années d'une attention et d'une vigilance particulière. La différenciation et la diversification des modes d'accompagnement, de l'organisation et du fonctionnement institutionnels, des ratios d'encadrement et de l'évolution des organigrammes sont favorisées. Par exemple le transport, les repas, la récréation, sont différenciés entre grands et petits.

Le taux important de scolarités partagées réduit la présence de tout l'effectif sur le même site, ce qui conduit à limiter les phénomènes groupaux et de contagion.

Pour les tous petits, un espace d'accueil spécifique a été aménagé. Le recrutement d'une Educatrice de Jeunes Enfants permet d'élargir la réponse de l'ITEP aux besoins de ces petits.

C'est ainsi que d'une prise en charge traditionnellement à dominante collective, l'ITEP évolue progressivement, pour les adolescents comme pour les plus jeunes enfants, vers une plus grande individualisation des accompagnements et vers une plus grande ouverture de ceux-ci à l'environnement, avec des besoins socio-éducatifs de plus en plus importants.



Néanmoins, l'adaptation du cadre et des modalités d'intervention pour les plus jeunes mérite d'être davantage renforcée

au regard des besoins spécifiques de ce public et de l'intérêt de renforcer une intervention la plus précoce possible (3-5 ans).





Partie 2 - Le projet de l’ITEP - Présentation de l’intervention

Les ressorts de l’intervention	Les moyens mis en œuvre
Des missions bien précises	<ul style="list-style-type: none"> • Une mission d’accompagnement personnalisé • Une mission d’appui aux familles • Une mission de ressource du territoire local
Une intervention interdisciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> • Une équipe pluridisciplinaire intervenant dans le cadre du triptyque TEP : dimensions thérapeutique/éducative/pédagogique. • Une intervention construite autour du Projet personnalisé d’accompagnement • Un accompagnement adaptatif de l’accueil à la sortie, réévalué en fonction des besoins de façon itérative
Un choix partagé en faveur de l’articulation de références plurielles dans une éthique de l’intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Une mission d’intérêt général • Une culture institutionnelle de la bienveillance • Une éthique de la responsabilité
L’association des familles au premier plan	<ul style="list-style-type: none"> • Un positionnement bien défini dans l’objectif de permettre l’instauration d’une relation de confiance • Une organisation et un fonctionnement qui permettent la co-construction
L’inscription dans l’environnement au service du parcours et de l’inclusion	<ul style="list-style-type: none"> • Des partenariats avec les acteurs de la vie sociale, professionnelle, scolaire, sanitaire et socioculturelle
Des moyens et une organisation tournés au service de la mission	<ul style="list-style-type: none"> • Des fonctions supports en appui de l’intervention • Un budget, des locaux, équipements, systèmes d’information au service de la mission • Un management collaboratif et délégataire, soutien des professionnels • Une politique de prévention des risques

7. L'ITEP Repères généraux relatifs au dispositif d'intervention

Les Principes de l'intervention

7.1. Les objectifs généraux de l'ITEP



- Accompagnent le développement des jeunes accueillis les amenant à prendre conscience de leurs ressources, de leurs difficultés et à se mobiliser pour aller vers leur autonomie ;
- Dispensent des soins et des rééducations ;
- Favorisent le maintien du lien des intéressés avec leur milieu familial et social ;
- Promeuvent leur intégration dans les différents domaines de la vie, notamment en matière de formation générale et professionnelle. A ce titre, ils favorisent le maintien ou préparent l'accueil des intéressés en écoles et établissements scolaires, dans des dispositifs ordinaires ou adaptés ;
- Assurent, à l'issue de l'accompagnement, un suivi de ces personnes pendant une période définie et renouvelable dans la limite de trois années ;
- Peuvent participer, en liaison avec les autres intervenants compétents, à des actions de prévention, de repérage des troubles du comportement et de recherche de solutions adaptées pour les personnes mentionnées à l'article D. 3 12-59-1

Décret du 6 janvier 2005 – Article D312-59-2-1 CASF

7.1.1. Le sens de l'intervention des ITEP

Un projet interdisciplinaire à visée soignante permettant l'accès à un travail d'élaboration psychique conduisant à l'inscription sociale des jeunes.

Il est favorisé autant que possible, le maintien dans des dispositifs ordinaires ou adaptés.

Conformément à la circulaire ITEP de 2007, le dispositif ITEP promeut les pratiques permettant de construire ou développer, avec les dispositifs éducatifs, des projets prenant en compte d'une part, les ressources et les difficultés de l'enfant, d'autre part, les possibilités et les limites de l'environnement.

7.1.2. Les missions de l'ITEP Béroï

La mission centrale des ITEP est d'amener l'enfant ou le jeune concerné à un travail d'élaboration psychique, en accompagnant son développement singulier au moyen d'une intervention interdisciplinaire, qui prenne en compte la nature des troubles psychologiques et leur dynamique évolutive.



Une mission d'accompagnement personnalisé

L'ITEP Béroï effectue un accompagnement personnalisé dont les objectifs d'autonomie, de construction psychique doivent permettre une amélioration des compétences sociales des jeunes qui lui sont orientés.



Une mission d'appui aux familles

L'ITEP Béroï considère l'environnement de l'enfant et du jeune comme un facteur d'influence de son évolution. La relation institutionnelle engagée avec les familles garantit leur participation à l'élaboration et suivi du projet personnalisé du jeune, et participe à la mobilisation du potentiel de ressources que les familles sont en mesure de mobiliser au moment de la prise en charge.



Une mission de ressource du territoire local

L'ITEP Béroï au titre de son expérience et du fait de son approche interdisciplinaire, constitue un pôle ressources au plan local, pour susciter ou développer la réflexion sur la problématique des enfants et adolescents dont les troubles psychologiques perturbent gravement la socialisation.

Ainsi, certains de ses professionnels sont amenés à participer à des instances de réflexion, d'élaboration (CA du CAMSP, Schéma départemental, CA de l'AIRe, conseil technique du CAMSP, la « commission des jeunes en grande difficulté »...), et d'orientation (équipe pluridisciplinaire et CDAPH de la MDPH). Ils peuvent ainsi judicieusement concourir aux actions d'information et de formation sur le repérage des troubles psychologiques.

Une analyse approfondie de la population actuellement accueillie dans l'ITEP fait ressortir la nécessité de s'impliquer dans une action plus précoce qui



pourrait s’appuyer sur une réflexion commune avec les instances concernées par l’enfance (PMI, médecine scolaire, école, pédopsychiatrie, protection de l’enfance, clubs de sports ou de loisirs, associations de parents, communauté des communes en charge du périscolaire ...) afin de développer une attention aux enfants manifestant des troubles préoccupants, dans le but de concevoir et d’élaborer des réponses adaptées aux jeunes et à leur famille.

7.2. L’approche interdisciplinaire



« Pour mettre en œuvre leurs missions, les ITEP disposent d’une **équipe interdisciplinaire** qui :

- Conjugue des actions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques sous la forme d’une intervention interdisciplinaire réalisée en partenariat avec les équipes de psychiatrie de secteur, les services et établissements de l’Education Nationale et, le cas échéant, les services de l’aide sociale à l’enfance et ceux de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- Réalise ces actions dans le cadre d’un projet personnalisé d’accompagnement, adapté à la situation et à l’évolution de chaque personne accueillie.

Décret du 6 janvier 2005 – Article D312-59-2 CASF

« L’équipe interdisciplinaire concourt à l’élaboration et à la réalisation des différentes dimensions du projet personnalisé d’accompagnement. Sa composition et son fonctionnement sont conformes au projet d’établissement et permettent sa mise en œuvre ».

Décret du 6 janvier 2005 – Article D312-59-8 CASF

Les articles D312-59-2 et D312-59-7 alinéa 4 du CASF font référence à **l’interdisciplinarité dans l’approche de l’accompagnement du jeune**, qui se distingue de la pluridisciplinarité ou encore la transdisciplinarité, en fonction du niveau de coopération des disciplines et de leur degré d’intégration. La pluridisciplinarité rassemble plusieurs disciplines dans une juxtaposition des données produites, sans interactions entre ces disciplines.

La transdisciplinarité et l’interdisciplinarité, souvent associées, impliquent quant à elles, le dépassement des frontières étroites des disciplines, afin de traiter une problématique dans son ensemble,

de façon globale, en reliant les disciplines pour les inscrire dans un contexte plus large, en créant une véritable synergie.

En ce sens, l’interdisciplinarité va permettre une **complémentarité des disciplines** car chacune permettra un éclairage différent qui tendra à proposer une **réponse globale adaptée à la singularité de la situation** de l’enfant ou de l’adolescent et à ses besoins. Elle suscite de remettre en cause les modes de pensées établis, les opinions de chaque porteur d’une discipline et empêche un retranchement dans les seules convictions liées à la discipline. L’interdisciplinarité favorise la prise de recul et permet aux professionnels de disposer de l’ensemble des éléments et de leurs imbrications, qui, considérés en préalable, et dans leur globalité, viendront éclairer la prise de décision.

L’interdisciplinarité, dans sa conception va au-delà de l’intervention plurielle, dite pluridisciplinaire, ou se côtoient, se juxtaposent plusieurs champs d’intervention. Elle sollicite délibérément l’interactivité pour transcender les possibilités des registres thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques.

Pour que l’interdisciplinarité soit une réalité de fonctionnement, elle nécessite que les professionnels travaillent de manière interactive entre eux, et partagent un objectif commun qui oriente le sens de l’action. La volonté de collaborer des professionnels et leur faculté à élargir leur point de vue est un facteur de réussite indispensable.

C’est parce que les enfants accueillis en ITEP ont des problématiques complexes, liant les aspects sociaux, médicaux et éducatifs, que cette notion d’interdisciplinarité est apparue dans le décret, s’imposant aux professionnels comme un mode d’action indispensable à la réussite de l’accompagnement. Cette interdisciplinarité ne peut se concevoir sans un espace la portant, espace qui est incarné par l’institution au sens d’organisation structurée et structurante, qui pose le cadre de l’action et les objectifs à atteindre.

Pour des enfants ou adolescents dont l’organisation psychique les amène à ne pas pouvoir supporter ce dont ils ont besoin pour se socialiser et accéder à la culture et à l’instruction, il importe de prêter attention à tous les facteurs qui peuvent activer des mécanismes de défenses psychologiques inadéquats et des conduites appropriées.

Une organisation “Institutionnelle” et “à plusieurs”, paraît seule en mesure de permettre le

soin nécessaire à la prise en compte de leurs problématiques. L'orientation des enfants et adolescents vers l'ITEP vient précisément signifier que les **approches thérapeutiques, éducatives et pédagogiques** sans lien structurel organisé, ne permettent pas la mobilisation pertinente de leurs dynamiques psychiques, de leurs ressources, de leurs potentialités.

La réflexion ayant conduit à la conception des ITEP s'est intéressée essentiellement aux manifestations comportementales de structurations psychiques qui perturbent gravement et durablement la participation sociale... Tout donne à penser que ces troubles pourraient avoir valeur de "symptôme", c'est-à-dire de défense intra psychique...

L'ensemble des temps de concertation et d'élaboration autour du Projet Personnalisé d'Accompagnement du jeune, mais également des temps de réunion pluridisciplinaire/interdisciplinaire constituent les éléments de formalisation de la prise en compte des jeunes. C'est à travers les actions quotidiennes que se nouent les liens interdisciplinaires nécessaires pour construire cette approche à visée soignante.

7.3. La dimension soignante de « l'institution » dans un cadre d'accompagnement souple, modulable et évolutif



« Le sens de l'intervention des ITEP : un projet interdisciplinaire à visée soignante permettant l'accès à un travail d'élaboration psychique conduisant à l'inscription sociale des jeunes. »

Circulaire 2007 – ITEP – I Caractéristiques de l'ITEP - § 2

7.3.1. La notion de "Soin institutionnel"

Elle peut s'illustrer par les propos du P^r Roger Mises : « ... le traitement des enfants entrant dans le cadre des pathologies limites, ne saurait reposer sur des mesures ponctuelles à visée symptomatique, son orientation est nécessairement psychothérapique, ... la question se pose de la prise d'appui sur des supports éducatifs et pédagogiques et du recours à des dispositifs institutionnels... »

Il est donc utile de leur apporter des points d'appui sans qu'ils aient à demander d'aide, ni reconnaître qu'ils en ont besoin, mais sans pour autant les laisser faire à leur guise ce qui serait en contradiction avec la mission principale de l'ITEP.

La cure reste orientée vers des recherches de mutations structurales, elle n'exclut pas le recours à des thérapies individualisées, qui peuvent trouver leur place, au moment opportun. ... Ces sujets exigent des temps d'expériences vécues, répétées, sur une période suffisamment longue dans un cadre institutionnel capable d'apporter à l'enfant, des limites, un soutien, des incitations et, à l'équipe, les moyens d'un étayage mutuel entre ses membres... Ceci sans que soient perdus de vue les repères propres à toute approche d'orientation dynamique et structurale. ».

La dynamique institutionnelle favorise le dépassement des dimensions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques au-delà de leurs finalités premières afin de remobiliser les capacités d'élaboration psychique, de restaurer l'estime de soi et la renarcissisation des jeunes accompagnés.

Il nécessite une attention permanente, à l'animation de l'équipe interdisciplinaire, à l'entretien d'une dynamique de réflexion sur les pratiques, à la formation des professionnels. Ces points constituent des axes majeurs pour le développement des conditions de la bienveillance institutionnelle.

L'organisation institutionnelle devra donc dans le cadre de l'ITEP :

- "Distraire" l'enfant de ses tensions intrapsychiques et lui apporter des satisfactions narcissiques par des "activités" intrinsèquement motivantes... ;
- Tamiser, autant et pas plus que nécessaire, la visée réelle des buts effectivement poursuivis (apporter du soin) derrière des propositions "recevables" pour l'enfant ;
- Proposer des médiations qui entretiennent un "halo d'illusion" sur leur portée réelle, afin de rendre supportable le lien, ou plus précisément la relation à l'autre, et éventuellement le plaisir qu'elle peut procurer... ;
- Faciliter "l'air de rien", l'accès à des expériences transitionnelles satisfaisantes ;
- Aider l'enfant ou l'adolescent à "métaboliser" ces expériences transitionnelles, par un accompagnement approprié, personnalisé...

En référence au principe du soin, le **"traitement institutionnel"** doit considérer en permanence le bénéfique/risque pour l'enfant ou l'adolescent.



Autrement dit, le dosage des interventions, le dosage des principes actifs de l’action interdisciplinaire, doit se régler sur ce que chaque jeune est en mesure de supporter. Cette condition est nécessaire pour amener l’enfant à modifier ses défenses psychiques, à les rendre compatibles avec l’accès à la socialisation et aux apprentissages.

Cette adaptation constante nécessite **des modalités de travail interdisciplinaires et des conditions d’accueil souples, modulables et évolutives**. Elles s’organisent en référence aux textes et en partenariat par des coopérations interactives avec l’Éducation Nationale et la Pédopsychiatrie.

7.3.2. Vers le concept de dispositif intégré

Les réflexions engagées sur le plan européen, conjuguées aux évolutions réglementaires du secteur médico-social, ont conduit l’Aire, Association Nationale des ITEP et de leurs réseaux à cheminer vers le concept de dispositif ITEP.

Le concept de dispositif intégré s’inscrit dans une vision environnementale et sociale des problématiques à accompagner introduit en France par la loi du 11 février 2005. Il a été consacré par la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et son décret d’application du 24 avril 2017.



« Les établissements et services médico-sociaux mentionnés au 2° du I de l’article L. 312-1 peuvent fonctionner en dispositif intégré pour accompagner des enfants, des adolescents et des jeunes adultes qui, bien que leurs potentialités intellectuelles et cognitives soient préservées, présentent des difficultés psychologiques dont l’expression, notamment l’intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l’accès aux apprentissages.

Le fonctionnement en dispositif intégré consiste en une organisation des établissements et des services(...) destinée à favoriser un parcours fluide et des modalités d’accompagnement diversifiées, modulables et évolutives en fonction des besoins des enfants, des adolescents et des jeunes adultes

qu’ils accueillent. Dans le cadre du dispositif, ces établissements et ces services proposent, directement ou en partenariat, l’ensemble des modalités d’accompagnement prévues au dernier alinéa du I de l’article L. 312-1. » [des prestations à domicile, en milieu de vie ordinaire, en accueil familial ou dans une structure de prise en charge (...), l’accueil à titre permanent, temporaire ou selon un mode séquentiel, à temps complet ou partiel, avec ou sans hébergement, en internat, semi-internat ou externat]

Article L312-7-1 CASF issu de la loi de modernisation du système de santé

Cette vision environnementale est partagée par notre établissement depuis son origine. Les expérimentations internes à l’ITEP Béroi, tant dans les modalités d’accompagnement que dans l’organisation du travail ont façonné une culture professionnelle en dispositif. La rencontre idéologique entre notre établissement et l’Aire, dans la conception d’un dispositif engage la pleine adhésion des professionnels au concept : « servir un positionnement clinique opportun pour le traitement des problématiques des enfants et adolescents orientés en ITEP. »⁴⁵

En proposant des modalités d’accompagnement ajustées à chaque projet personnalisé, c’est l’institution qui se remet en question et s’adapte en proposant la meilleure stratégie possible, à chacun des jeunes accueillis, d’inscription dans une démarche d’élaboration psychique et tente ainsi de lever les obstacles à sa participation. Ce courant marque le passage d’une approche médicale du handicap à une approche plus globale, prenant mieux en compte, dans une analyse partagée avec l’ensemble des acteurs du projet de l’enfant, les différents freins et obstacles à l’inclusion.

Inscrit dans les évolutions des systèmes réglementaires et attentifs à la dimension de « Recherche » qui concerne le secteur de référence, l’établissement Béroi interroge les pratiques du projet ITEP en référence au concept de dispositif.



S’inscrire dans le cadre du dispositif intégré permettra une souplesse dans les modalités d’accueil et d’accompagnement, un des principes d’intervention de l’ITEP Béroi.

⁵ Intervention de Mr J. Desmet de l’AIRE lors du Tour de France de présentation de l’étude sur le Dispositif ITEP réalisée par l’UNIOPSS – source : site de l’AIRE

7.4. Références théoriques et l'éthique d'intervention

7.4.1. Un choix partagé de l'articulation de références plurielles

Aucun modèle ou référence théorique ne s'impose aux membres des équipes d'ITEP dans leurs interventions. Néanmoins, **les exigences du soin** imposent une recherche permanente de cohérence entre les approches thérapeutiques, éducatives et pédagogiques ainsi qu'à l'intérieur de ces champs d'intervention.

La reconnaissance de la place et des ressources propres à la famille dans l'accompagnement de son enfant et le travail d'aide et de soutien aux fonctions parentales, qui constituent un axe majeur du projet, s'appuient pour leur part sur une **approche systémique des complexes familiaux**.

La diversité des formations, la pluralité des regards et les orientations théoriques, telles que la psychanalyse, les neurosciences et l'approche systémique constituent les références des professionnels dans leurs pratiques. Cette richesse ouvre des possibilités de souplesse, d'ajustement, de modularité, dans les accompagnements.

Toutefois il appartient à l'équipe de direction, au médecin et à chacun des professionnels, de veiller à ce que cette diversité souhaitable permette effectivement une dynamique interdisciplinaire, une approche clinique pertinente, une élaboration partagée de l'intervention, conditions nécessaires à la mise en œuvre **d'un projet institutionnel à visée soignante**.

7.4.2. Un établissement en résonance avec l'action militante de l'association : des valeurs à maintenir dans la pratique institutionnelle

L'éthique de l'intervention promue par la législation, la réglementation et les recommandations de bonnes pratiques, placent au premier plan **le respect des composantes personnelles de chaque personne bénéficiaire de l'intervention** ».

L'enfant ou l'adolescent n'est pas considéré comme un être essentiellement réceptif, destinataire de l'intervention, mais comme une personne singulière qui peut participer activement à une dynamique de soin et d'éducation, de formation. Cette position éthique permet et valorise l'existence de conceptions théoriques plurielles, adogmatiques, discutables, à partir desquelles les professionnels peuvent structurer des interventions interactives sur les plans thérapeutique, éducatif et pédagogique.

Ce principe constitue, pour l'ITEP BÉROÏ, une valeur fondamentale. Les contraintes budgétaires, l'évolution des dispositifs, le développement des services sont autant de paramètres du projet qui ne doivent jamais ignorer, la priorisation de l'humain, dans tout choix institutionnel (qu'il soit d'ordre stratégique et/ou d'ordre technique). Les valeurs humanistes ne peuvent s'apparenter à de simples intentions, au risque de détourner la fonction première de notre secteur d'appartenance : l'accompagnement des personnes, en difficulté d'intégration, à trouver leur place et leur pleine reconnaissance, au sein du collectif.



L'ARSEEA a réaffirmée ses valeurs dans son projet associatif 2017-2027⁶. Celles-ci « guident son action, s'ancrent dans son histoire et se nourrissent des enjeux sociétaux présents et à venir ». Elle est une association :

- « Solidaire, soucieuse de justice et d'équité,
- humaniste, qui parie sur le potentiel et la singularité de chaque personne,
- productrice de lien social, qui vise à améliorer le « vivre ensemble », en vue d'une société plus juste et plus fraternelle,
- laïque et pluraliste, respectueuse des différences et soucieuse de neutralité,
- militante, qui met sa force de proposition au service des droits fondamentaux et interpelle la société et les pouvoirs publics chaque fois que nécessaire ».⁷

L'association s'appuie sur 9 grands principes d'actions qu'elle détaille dans son projet associatif⁸ :

⁶ ARSEEA, *Projet associatif 2017-2027*, [en ligne], http://www.arseea.org/sites/default/files/atoms/files/02-projet_associatif.pdf (Page consultée le 26 juillet 2017).

⁷ Ibid, p. 10.

⁸ Ibid, p. 10-11.

1. « Donner consistance à [la] spécificité associative (...) »
2. Garantir la qualité et la continuité de la prise en charge et/ou l’accompagnement des personnes (...)
3. Adapter, au regard de l’évolution des problématiques sociétales notre offre d’accompagnement et/ou de prise en charge (...)
4. Favoriser l’innovation et les expérimentations (...)
5. Investir résolument dans la prévention et pas seulement dans le soin ou la réparation (...)
6. Promouvoir la participation active de tous (...)
7. Faire vivre une organisation collaborative (...)
8. Renforcer l’ancrage territorial de l’ARSEAA (...)
9. S’inscrire dans une logique de développement durable (...) »

7.4.3. Des valeurs et engagements partagés

L’ITEP Béroï s’inscrit dans le respect des valeurs et des engagements associatifs. Ils sont également porteurs d’engagements propres liés à la particularité de leur projet.

↳ **L’inscription dans une mission d’intérêt général exercée dans le cadre d’une reconnaissance d’utilité publique**

L’équipe de l’ITEP Béroï développe l’ensemble de ses interventions dans le respect du cadre législatif et réglementaire et des exigences déontologiques des métiers qui sont exercés, tout en inscrivant son action dans une mission d’intérêt général et d’utilité sociale.

Cet engagement se traduit par les principes d’action suivants :

- Le souci partagé d’une intervention d’aide à la personne humaine et responsable ;
- L’inscription dans les schémas d’action sociale et médico-sociale départementaux et régionaux ;
- La référence au cadre légal et réglementaire liée aux missions confiées.

↳ **La personne, au centre des préoccupations éthiques comme engagement continue**

Dans le respect du projet associatif, l’action des équipes de l’ITEP se fonde sur des valeurs de trois ordres :

- des valeurs humanistes, qui affirment la confiance en l’homme et le respect de la personne humaine ;
- des valeurs démocratiques, qui garantissent les conditions nécessaires à la participation de tous à la vie sociale et civique ;

- des valeurs économique-politiques qui mettent en avant les principes de liberté, de justice, de solidarité, de subsidiarité.

Concrètement, ces valeurs se traduisent dans l’établissement, vis-à-vis des enfants, des adolescents accueillis et de leurs familles, par les principes éthiques suivants :

- **la reconnaissance de la singularité** : elle implique le respect de la personne de l’enfant ou de l’adolescent accompagné, dans son individualité, sa complexité, sa culture et son histoire passée et à venir ;
- **la reconnaissance de la liberté et le libre choix des personnes** : elle implique le respect des choix de la famille et de l’enfant ou de l’adolescent lui-même, et leur consentement au projet d’accompagnement ;
- **la reconnaissance de l’autonomie** : elle implique de reconnaître que chaque enfant, chaque adolescent, chaque famille, quelles que soient ses difficultés, dispose en lui ou en elle des capacités, des potentialités et des compétences propres ;
- **la reconnaissance de la responsabilité** : elle se traduit par la responsabilité de chacun dans le respect des droits de l’enfant ou de l’adolescent accompagné et de sa famille et la prise en compte de ses obligations.

↳ **L’engagement des professionnels dans la responsabilité institutionnelle**

L’engagement des professionnels de l’ITEP, est soutenu par une conception élargie de **l’éthique de responsabilité** partagée par tous.

L’éthique de responsabilité suppose de permettre à chacun de se positionner dans une organisation interdisciplinaire, d’analyser les moyens en rapport avec la finalité et de prioriser les modalités nécessaires. Au-delà de l’acception juridique du terme, la responsabilité implique l’ouverture à autrui et la prise en compte de l’ensemble des fonctions de l’institution. Elle est la condition sine qua non du travail interdisciplinaire.

Responsabilité et engagement des professionnels sont notamment favorisés par une organisation et un fonctionnement institutionnel reposant :

- sur la reconnaissance et la promotion la plus large de la parole et de l’expression de l’ensemble des acteurs institutionnels,
- sur un mode de gouvernance s’appuyant sur le principe de participation, dont le support essentiel est « la rencontre et le partage en réunion »

offrant à chaque professionnel, le niveau d'information, de réflexion, d'élaboration et de prise de décision nécessaires à son engagement responsable. Les rôles et compétences croisées du collectif institutionnel formalisent les places de chacun, dans la responsabilité collective.

Le développement durable comme engagement institutionnel citoyen

Les problématiques d'ordre écologique, démographique ou encore les questions sociales qui traversent aujourd'hui le monde contemporain redessinent les enjeux de responsabilité des organisations.

Le développement durable, qui cherche à concilier le progrès économique et social sans mettre en péril les grands équilibres naturels est ainsi devenu un enjeu essentiel dans l'évolution des organisations de tous ordres : entreprises autant que d'ONG, partis politiques, collectivités locales, gouvernements, institutions internationales...

C'est également un enjeu de sensibilisation éducatif majeur, et ce d'autant que le développement durable est un facteur d'inclusion sociale incontestable et de développement de la citoyenneté des usagers.

Favoriser l'évolution du projet institutionnel dans le respect d'un développement durable, constitue un objectif du projet d'établissement et se traduit par une sensibilisation permettant un engagement innovant.

Il se fonde pour l'ITEP Béroï, sur une culture d'établissement qui tend, à trouver se concrétiser dans un projet d'éco structure.

7.5. Une culture institutionnelle de la bientraitance

La complexification des situations personnelles, familiales et sociales peut intensifier le climat de tension propre à l'accompagnement d'enfants et d'adolescents présentant des difficultés psychologiques, et susciter un sentiment général de violence qui nécessite de la part des équipes et de la direction une vigilance incontournable vis-à-vis des risques de maltraitance de tous ordres.

C'est toutefois dans une démarche positive de bientraitance que les équipes de l'établissement Béroï ont inscrit leur posture professionnelle, en s'appuyant sur les valeurs et les engagements ci-

dessus énoncés, et sur une expérience de la relation à l'autre faisant culture commune.

Elle se traduit par une manière partagée d'être, d'agir et de dire, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus.

Elle reconnaît l'importance pour toute personne d'être regardée favorablement par ceux qui l'entourent pour développer une image positive d'elle-même et en conséquence, pour déployer au mieux ses capacités et favoriser son autonomie.

Mais cette posture professionnelle n'est pas faite que d'acceptation. Elle comporte tout aussi bien le nécessaire souci de maintenir un cadre institutionnel stable, avec des règles claires et sécurisantes pour tous. L'expression des pathologies peut induire une « violence duelle » dans certaines situations. Un protocole institutionnel de vigilance, spécifique à l'ITEP Béroï est mis en œuvre en instituant le « tiers médiateur », rôle partagé par l'ensemble des fonctions institutionnelles. Cette fonction de vigilance consiste à faire intervenir des professionnels de l'ITEP, dans toute situation qui peut mettre en défaut de distance relationnelle le professionnel en position duelle avec un jeune.

La bientraitance implique enfin l'exigence d'une réflexion individuelle et collective et d'une collaboration continue à la recherche de la meilleure réponse possible à un besoin identifié, à un moment donné.

L'établissement applique les consignes règlementaires et associatives en termes de signalement et d'informations préoccupantes.

7.6. L'ITEP associe les parents

L'ITEP Béroï engage chaque professionnel dans la prise en compte de la « problématique singulière » de chacune des familles dont le jeune est inscrit dans le dispositif d'accompagnement. La proposition d'un « **cadre d'élaboration** », qui lui est le plus favorable, pour se positionner dans l'échange et la co-construction du parcours de son enfant, revêt un caractère prioritaire dans l'association des parents.

La famille est invitée à s'inscrire dans un lien de collaboration institutionnel dont le dispositif spécifique alterne des rencontres individualisées et des rendez-vous collectifs.

L'assistante sociale de l'ITEP, dépositaire du contexte familial, remplit une fonction centrale dans le

lien institutionnel aux familles. Les méthodes telles que l’ « anamnèse, le chronogramme et le géogramme » peuvent être utilisées pour établir le contexte systémique familial.

Le travail interdisciplinaire et les réunions formalisées à cet effet, favorisent des « allers / retours » réguliers, qui, au-delà de simples passages d’informations, ont pour fonction :

- d’acter des temps de réflexion collective quant au mode d’association le plus pertinent avec les parents ;
- D’engager un suivi régulier de l’implication des familles dans le parcours de leurs enfants ;
- D’organiser des temps de rencontres sous des formes diversifiées pour maintenir le lien de co-construction au fur et à mesure de l’évolution des besoins du jeune ;
- De mettre en œuvre, si nécessaire, les temps de médiation et de traitement des plaintes des familles, quand celle-ci expriment un désaccord avec l’institution.

7.6.1. Les principes au fondement d’une relation de confiance

Le travail de l’ITEP, engagé avec les familles, respecte, quelles que soient les modalités de rencontre, des principes partagés par l’ensemble de l’équipe interdisciplinaire, à savoir :

↳ La position systémique

Les parents sont pleinement responsables de leur enfant, l’éducation s’inscrit dans une histoire familiale dont il s’agit de favoriser l’expression afin de la prendre en compte. C’est sur cette notion centrale de **Co construction** du projet, que va venir se bâtir la participation du jeune et de sa famille. La participation repose sur l’écoute, le consensus et sur la recherche de la personnalisation des accompagnements.

↳ La position humaniste

La famille peut connaître une problématique, qui limite son potentiel dans le domaine de l’éducation. Néanmoins, elle possède des ressources susceptibles d’être mobilisées. Cette posture éthique, de confiance dans le potentiel humain, est libératrice de compétences.

Développer et entretenir une relation de confiance avec les parents est une condition essentielle à l’intervention de l’ITEP.

7.6.2. Les modalités de la co-construction

Le lien entre l’enfant et ses parents doit être « libre d’entrave » tout en répondant à des règles préalablement et clairement explicitées.

L’organisation de l’ITEP garantit la communication avec la famille par les supports institutionnels suivants :

↳ La transmission des informations

L’accessibilité aux informations concernant le projet de l’enfant et /ou du jeune est assurée par des entretiens réguliers qui ont pour enjeu l’appropriation des informations institutionnelles par la famille, en amont de son implication dans la décision. L’ITEP prévoit, pour les familles dont le couple est séparé, une information individualisée pour chacun des parents, si nécessaire. L’accessibilité pour la famille, aux écrits du dossier qui formalise les étapes du parcours, est accompagnée par le référent de l’ITEP.

↳ Le suivi médical de l’enfant

Les visites médicales pour le jeune font l’objet d’une invitation de sa famille. Un compte rendu écrit, de la visite, leur est transmis par courrier. L’assistante sociale intervient, si nécessaire, en amont de la visite.

↳ Le dispositif « rencontre famille » un travail de liaison institutionnalisée

Une fois par trimestre au minimum, une rencontre est organisée en présence du jeune et de sa famille, du référent du jeune, de l’instituteur référent et d’un tiers (un professionnel missionné dans ce rôle, pour la durée du parcours). Il est là, davantage question, de recueillir l’expression de ses difficultés, de ses interrogations, de sa souffrance parfois, de l’évolution de l’enfant afin de pouvoir ainsi, créer, les meilleures conditions d’un travail de co-construction entre famille et institution.

Cet engagement dans un lien régulier cherche par ailleurs à favoriser chez les parents, une place privilégiée dans le parcours de soin de leur enfant. Il assure également un rôle de représentation de l’institution, ou plus précisément, des positions institutionnelles par rapport à la mise en œuvre et au déroulement du projet du jeune.

La présence d’un cadre, représentant de l’autorité institutionnelle peut être envisagé au sein de ce dispositif.

↳ Des entretiens réguliers : un travail de liaison approfondi

En fonction des besoins, à la demande du parent ou de l'institution, des entretiens avec un professionnel sont organisés avec la famille (avec ou sans le jeune). L'entretien est le moyen privilégié, support de lien régulier dans la démarche de co-construction continue engagée avec les parents. L'écoute des parents, l'analyse des difficultés qu'ils rencontrent, le partage d'expériences que vit l'enfant dans son parcours constituent des supports de mobilisation des ressources et compétences parentales.

Des rencontres collectives

La réunion et le goûter de rentrée qui présentent le dispositif aux familles, les spectacles ou cafés gourmands, ou marchés organisés à Noël, les départs ou retours de transfert des jeunes peuvent être autant d'occasion de réunir les familles lors d'un temps formalisé et convivial.

Le support d'expression des désaccords et le traitement institutionnel

Toute famille est en mesure d'exprimer un mécontentement vis-à-vis de l'institution ; les appels téléphoniques, le cahier de liaison entre la famille et l'ITEP, les rencontres régulières, les courriers en constituent les différents supports.

Tout désaccord fait l'objet d'un traitement en équipe interdisciplinaire. Au regard de l'objet de ce dernier, le professionnel le plus compétent pour y répondre, engage un processus de résolution avec la famille concernée.

La médiation des conflits entre le jeune et sa famille

Les problématiques conflictuelles éventuelles entre le jeune et sa famille font l'objet d'une prise en compte dans l'accompagnement quotidien, en vue du dépassement du conflit qui entrave, d'un point de vue systémique, le déroulement du parcours de soin.

La représentation des parents dans la vie institutionnelle

Une instance de représentation officielle, le Conseil de Vie Sociale est à ce jour mis en place pour garantir le droit d'expression des usagers et de leurs familles, en référence à la loi du 2 janvier 2002. Ce

mode d'expression motive les jeunes engagées, qui investissent pleinement leurs rôles.

7.7. Les coopérations, l'inter-institutionnalité

Le parcours d'accompagnement co-construit engage des partenaires et un réseau d'acteurs solidaires, sans lesquels, la faisabilité du dispositif coordonné par l'ITEP ne peut se dérouler.

Dans le cadre de sa mission, l'ITEP Béroï travaille en collaboration avec les acteurs de la vie sociale, professionnelle, scolaire, sanitaire et socioculturelle afin de garantir, l'accès pour les jeunes, à la vie de la cité.

Le partenariat et le travail en réseau sont multiples, temporaires ou inscrits dans la durée et nécessitent une veille relationnelle active.

La mise en réseau entre ITEP, notamment sous l'impulsion de l'AIRe (réseau national) favorise la prise en compte :

- des évolutions contextuelles (commande sociale, commande publique, évolutions des territoires d'action) ;
- des innovations adaptées à l'organisation d'un dispositif d'accompagnement ;
- La mise en commun des pratiques institutionnelles.

Co construire la place et les interventions de chacun revêt un caractère essentiel, afin que les accompagnements de l'ITEP au sein du territoire s'articulent et favorisent la continuité du parcours. Les projets en partenariat, la sollicitation du réseau territorial en vue de la mise en œuvre des modalités nécessaires au parcours du jeune, la recherche commune de solution, sont autant de paramètres qui engagent l'ITEP dans son environnement, dans un lien de collaboration étroit. « Expliquer, s'informer mutuellement, croiser les regards entre partenaires, susciter l'intérêt d'une participation active au parcours des jeunes, participer à lever les légitimes résistances du milieu face aux comportements méconnus » sont des préalables pour une dynamique de coopération efficace.



Pour l'avenir, l'ITEP aura à améliorer et développer ce type de relations avec son environnement, notamment en sécurisant et en rendant plus lisibles les relations avec les partenaires, un point d'amélioration soulevé par l'évaluation externe traduite dans le plan d'amélioration de la qualité.

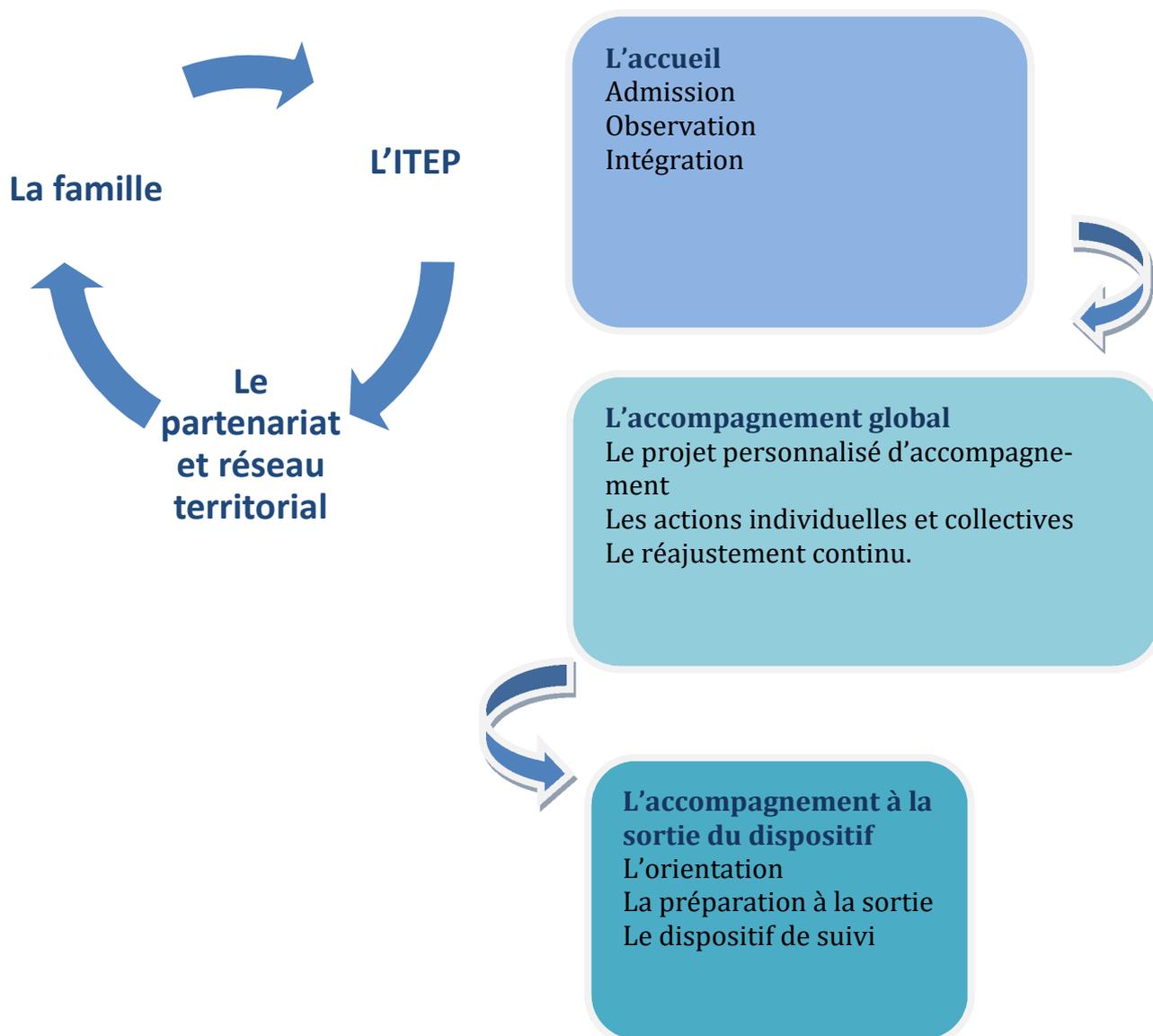
8. L'organisation des modalités d'intervention : l'accompagnement du jeune

8.1. La structuration des différents registres d'intervention

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement du jeune, co-construit avec sa famille, guide l'organisation de l'intervention interdisciplinaire. L'intervention, quelles que soient les modalités engagées s'inscrit dans un cadre de références partagées. Les modes d'accueil et d'accompagnement se décomposent en étapes distinctes, chacune de ces étapes faisant l'objet d'une élaboration et d'une mise en œuvre interdisciplinaire.

Le projet se construit par étapes successives, de l'admission à la sortie de l'itep ce qui engage chaque professionnel dans une posture clinique, en projection ciblée de la sortie du jeune du dispositif. Le cheminement du jeune depuis son entrée se déploie à un rythme singulier dans une dynamique de socialisation.

Schématisation du parcours en ITEP



8.2. L'intervention interdisciplinaire : l'articulation des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques

8.2.1. L'accueil

Les objectifs

L'intervention en ITEP débute par **un processus d'accueil** dont les 3 phases, dans une vision dynamique du parcours, ont pour objectifs principaux :

- la connaissance mutuelle du jeune, de sa famille et des professionnels de l'ITEP ;
- l'adhésion du jeune et de sa famille à la relation interdisciplinaire ;
- La préparation du projet co-construit ;
- La contractualisation et l'engagement de chacun des acteurs.

Les protocoles et supports de l'accueil du jeune et de sa famille (documents en annexe)

Les documents partagés :

- le contrat de séjour ;
- la notification de la CDAPH ;
- le dossier administratif et technique.

Les documents remis aux familles :

- le livret d'accueil ;
- le règlement de fonctionnement ;
- la charte des droits et des libertés de la personne accueillie ;
- le règlement intérieur des enfants.

Les modalités du processus d'accueil

3 phases complémentaires :

- l'admission ;
- l'observation ;
- l'intégration.

Ces 3 étapes favorisent pour le jeune, la famille, et les professionnels de l'ITEP une phase de connaissance mutuelle qui engage chacun des acteurs dans un rôle spécifique au sein d'un parcours d'accompagnement.

La contractualisation et l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement se donnent le temps de l'immersion nécessaire (temps d'observation) afin de cibler au plus près les besoins et, dans une collaboration étroite avec la famille, les objectifs d'accompagnement ainsi que les modalités d'intervention à engager.

Le processus d'accueil, conçu et mis en œuvre en interdisciplinarité, se finalise par une phase d'intégration, qui a comme fonction symbolique, d'acter, pour la durée du parcours, les places actives du jeune, de sa famille et de l'institution dans le déroulement singulier du parcours.



Le processus d'accueil : repères

Phase 1 : L'admission

L'admission du jeune est prononcée par la directrice de l'établissement.

Les étapes de l'admission	Le déroulement	Les acteurs institutionnels	La place du jeune et de sa famille
La réception des demandes d'admission	Un premier contact téléphonique, en direction de l'ITEP engage le processus d'admission et se finalise par une prise de rendez-vous.	la secrétaire médicosociale. et/ou le chef de service	La famille est écoutée et orientée dans ses premières démarches.
La première rencontre institutionnelle	Un premier accueil est organisé au sein de l'établissement, sous forme de visite interactive qui alterne des entretiens avec le jeune et sa famille, et une visite sur site, qui est l'occasion de présentation de professionnels au jeune et à sa famille. Les documents tels que le livret d'accueil, le contrat de séjour et le dossier	Entretien et remise des documents par un membre de la direction et l'assistante sociale. Entretien individuel avec le médecin pédo-psychiatre Visite sur site accompagnée par l'assistante sociale et	Le jeune et sa famille sont invités à renseigner des données administratives, à interroger le dispositif institutionnel et sont informés des engagements réciproques qui feront

	administratif sont remis à la famille. Les attentes et demandes de la famille sont recueillies.	rencontres informelles avec les professionnels et les enfants présents et croisés lors de la visite de l'ITEP.	l'objet d'une contractualisation. La visite est l'occasion de favoriser la projection du jeune et la compréhension du dispositif institutionnel.
La réunion interdisciplinaire d'admission	Présentation à l'équipe du jeune, préparation de l'intégration du jeune (groupes et professionnels de référence pour la phase d'observation).	La direction, le médecin psychiatre et l'ensemble de l'équipe interdisciplinaire.	La réunion permet une connaissance collective du jeune et de sa famille ainsi que la préparation de son accueil.
L'entretien d'admission	Un second RDV est donné. Le laps de temps entre les deux rdv permet un délai de réflexion à la famille et la signature du contrat de séjour en pleine connaissance des engagements réciproques des deux parties.	La direction	Le jeune et la famille s'engagent dans le dispositif et les rôles de chacun font l'objet d'échanges.

Phase 2 : L'observation participante

La période d'observation revêt un caractère essentiel en vue de l'ajustement du projet aux besoins du jeune.

Cette phase, d'environ 2 mois, s'organise durant le premier trimestre suivant l'admission, autour de rencontres, bilans et échanges (si besoin) avec les services partenaires dans le parcours du jeune.

La famille est sollicitée, afin d'appréhender, de façon concrète, le parcours institutionnel qu'elle aura

à coconstruire avec l'ITEP. Les professionnels référents de la situation rencontrent la famille afin de recueillir l'expression de ses demandes. Les échanges durant ce temps spécifique ont pour fonction la mise en œuvre d'une réelle concertation au service de la co-construction du projet du jeune concerné.

Les réunions interdisciplinaires, les préconisations du médecin de l'ITEP durant ce temps spécifique,

permettent l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement. Le référent nommé est un éducateur du groupe au sein duquel le jeune est intégré. La proximité du référent garantit une présence continue articulée au regard croisé de l'équipe. Cette période est aussi l'occasion de nommer le « tiers médiateur » fonction de soutien (protocole de vigilance) en prévention des risques inhérents à la relation duelle.

Phase 3. L'intégration : mise en œuvre du projet d'accompagnement

La contractualisation du projet personnalisé d'accompagnement finalise le processus d'accueil du jeune et engage l'équipe dans une dynamique de projet durant 1 an.

La co-élaboration du projet du jeune se conclut par une rencontre à l'occasion de la signature du PPA. La signature du PPA revêt une double fonction :

- une fonction d'engagement réciproque dans la mise en œuvre du

projet personnalisé d'accompagnement ;

- une fonction symbolique d'officialisation d'entrée dans un parcours de soin.

8.2.2. L'accompagnement global

Les objectifs

- diminuer les troubles limitant l'utilisation de ses ressources ;
- permettre au jeune de devenir « sujet et auteur » de son projet de vie ;
- développer l'adaptation et l'autonomie relationnelle et sociale.
- trouver sa place dans ses différents environnements de vie.

Les supports de l'accompagnement.

A partir des objectifs du projet personnalisé d'accompagnement, l'ITEP propose :

- Des actions individuelles.
- Des actions favorisant l'interaction par des activités en groupe restreint
- Des actions favorisant la dimension de grand groupe.

Les documents suivants constituent des supports de référence :

- Le projet personnalisé d'accompagnement
- Les protocoles et supports du projet personnalisé d'accompagnement (document en annexe)
- Les modalités de déroulement du PPA
- Le référentiel du référent du PPA



Les éléments clefs d'un accompagnement global évolutif

Les étapes du projet personnalisé

	Le déroulement	les acteurs institutionnels	La place du jeune et de sa famille	Les partenaires impliqués dans le parcours
Recueil des attentes	La période d'accueil comprend des temps de rencontres avec le jeune, des périodes d'observation, des entretiens avec la famille qui constituent la matière essentielle pour le « <i>recueil des attentes du jeune et de sa famille</i> » en vue de la co-construction du projet personnalisé d'accompagnement.	L'équipe interdisciplinaire	Le jeune et la famille sont sollicités pour exprimer leurs attentes.	Des rencontres peuvent avoir lieu, en amont de la construction du PPA, avec des partenaires.
Réunion d'élaboration du PPA en équipe interdisciplinaire	Echange interdisciplinaire autour des différents éléments d'observations et d'évaluation, construction du projet personnalisé du jeune : réflexions, élaboration, analyse et rédaction des objectifs généraux du PPA.	Le référent en coordination, les membres de l'équipe, le chef de service		Des objectifs spécifiques peuvent faire l'objet d'un écrit par les partenaires.
Réunion avec le jeune et sa famille	Présentation des propositions élaborées à partir des premières expériences vécues par le jeune durant la période d'observation. Echange avec le jeune et sa famille et formalisation conjointe du projet et signature.	Réunion « famille » le chef de service pour signature	Le jeune et sa famille sont présents.	Des objectifs spécifiques peuvent faire l'objet d'un écrit par les partenaires.
Co-évaluation du PPA	Au fil de l'accompagnement, en réunion interdisciplinaire, et lors des échanges avec la famille.	L'équipe interdisciplinaire	Les réunions avec les familles	Les partenaires impliqués dans l'accompagnement
Réactualisation du PPA	En réunion interdisciplinaire est effectué un bilan de l'année écoulée qui sert de base à la réactualisation du PPA. La réactualisation du PPA donnera lieu à un nouveau document qui sera signé avec la famille. Les attentes de la famille sont recueillies, tout au long du processus, lors des rencontres avec la famille.	L'équipe de l'ITEP	La famille et le jeune seront dépositaires de l'avenant qui fera l'objet de leurs signatures. Leur évaluation et leurs attentes seront recueillies.	Les partenaires impliqués dans l'accompagnement

	Elles sont inscrites sur un document annexe au PPA prévu à cet effet.			
--	---	--	--	--

Les modalités de déroulement des actions individuelles et collectives

Les actions mises en œuvre s'inscrivent dans une culture et une utilisation de moyens écologiques portées par l'ensemble des professionnels

Les actions individuelles	Le contenu, le déroulement	Les acteurs institutionnels
Les entretiens psychothérapeutiques	Espace d'apaisement et de distanciation pour le jeune, les entretiens se déroulent en relation duelle, en fonction des besoins évalués et participent à la réduction des troubles qui limitent l'utilisation, par le jeune de ses ressources propres.	Le psychologue clinicien le médecin psychiatre
Les séances rééducatives et thérapeutiques	En lien avec les apprentissages et le développement de l'autonomie, les séances de rééducation, invitent le jeune à dépasser ses limites en réalisant des actions concrètes. Les séances visent l'évolution du jeune dans l'utilisation de ses ressources propres.	Les séances sont menées par un professionnel paramédical
L'atelier éducatif	En lien avec les apprentissages et le développement de l'autonomie, l'atelier éducatif, à partir d'une thématique précise, repositionne le jeune dans son rapport aux apprentissages par un support de médiation éducative et de développement de compétences.	Animation des séances en interdisciplinarité
Les séances pédagogiques en individuel	En complément des apprentissages scolaires, des séances individuelles sont organisées en appui individualisé, pour répondre à des besoins spécifiques.	Un enseignant
Le temps de transport	Quotidien dans le cadre d'un parcours de soin ouvert sur son environnement, le transport assuré par les professionnels est un temps individuel ou collectif qui permet au jeune de se déplacer en maintenant un rapport éducatif bienveillant et cadrant.	Les professionnels du transport, les éducateurs
L'entretien de recadrage	A partir d'un évènement qui ne respecte pas le cadre posé, le jeune est convoqué par un des membres de l'équipe de direction. Cet entretien vise la prise de conscience du jeune de son acte et sa réparation. L'autorité institutionnelle revêt, dans le recadrage, un rôle complémentaire à celui des professionnels.	Le chef de service et/ou la directrice. L'éducateur référent et/ou autre professionnel concerné
Les actions proposées en groupe	Le contenu et le déroulement	Les acteurs institutionnels

<p>L'atelier rééducatif l'atelier par groupe de référence L'atelier pédagogique les ateliers transversaux/ et activités structurantes</p>	<p>Les différents ateliers de remédiation, offrent, au moyen de supports diversifiés et évolutifs, des moyens pour le jeune de développer ses compétences, de mieux appréhender son mode de fonctionnement. Des épreuves ludiques, des résolutions de problèmes, des thématiques citoyennes sont, à titre d'exemple, proposées au sein d'un groupe restreint.</p> <p>La relation en petit groupe favorise l'évolution du rapport à soi et du rapport à l'autre.</p> <p>Les notions de respect de la dynamique de groupe, des règles, le positionnement dans un espace et un temps donné, complètent les notions d'apprentissage d'un contenu spécifique.</p> <p>La pédagogie active fait référence et situe le jeune comme acteur de ses évolutions. Ces ateliers sont menés en alternance des ateliers individuels.</p>	<p>Animation des séances en binôme interdisciplinaire, dans la plupart du temps.</p>
<p>Les visites /sorties. Les transferts Les journées éducatives</p>	<p>L'ouverture, l'inclusion, la relation aux jeunes et aux adultes, L'enrichissement personnel constituent les objectifs poursuivis de ces actions, qui utilisent différents supports sociaux, culturels et/ou sportifs.</p> <p>Le positionnement dans un cadre différent lors des transferts, à partir de règles de vie en groupe adaptées à chaque situation de transfert engage, pour le jeune, un travail approfondi sur la relation de confiance (estime de soi et des autres), permet un moment de partage singulier et participe à l'évolution de son positionnement global.</p>	<p>Animation en interdisciplinarité</p>
<p>Le transport collectif</p>	<p>Le ramassage débute et termine la journée. Ces temps collectifs passés dans le véhicule du transport sont pris en compte dans le projet de chaque jeune.</p> <p>Le transport est assuré par un professionnel de l'équipe qui garantit la sécurité des jeunes, veille à maintenir un climat propice à la mise en route et la fin de la journée mais aussi à être à l'écoute de la parole de chacun.</p> <p>A l'arrivée à l'ITEP Béroï, un éducateur accueille chaque transport et fait le point avec le conducteur sur le déroulement du transport dans l'objectif de faire les liens entre les différents temps de la journée</p>	<p>les professionnels du transport, les éducateurs</p>
<p>Le temps de repas</p>	<p>Temps quotidien de groupe, le temps de repas des jeunes partagé avec les éducateurs, au-delà d'un temps de restauration, est un moment de socialisation, de participation au respect d'un cadre collectif, et constitue un moment privilégié de discussions informelles entre les jeunes et avec les éducateurs.</p>	<p>Educateurs</p>
<p>Les actions proposées en groupe</p>	<p style="text-align: center;">Le contenu et le déroulement</p>	<p style="text-align: center;">Les acteurs institutionnels</p>
<p>Les rencontres thématiques et conviviales (repas et gouters)</p>	<p>Manifestations qui offrent des temps d'échange et de partage entre les jeunes, les familles et les différents acteurs qui contribuent au parcours. Les temps de rencontres sont l'occasion pour les jeunes de valoriser leurs acquis, de vivre une relation conviviale avec les adultes et d'affirmer une position sociale dans leur contribution à leur préparation.</p>	<p>Animation interdisciplinaire. La perspective est d'amener les jeunes, les familles à participer à l'élaboration.</p>

Le réajustement continu

Les modalités d'intervention en ITEP demandent une grande souplesse afin de répondre de façon singulière à chaque situation rencontrée.

Le réajustement continu ne peut être réduit à sa dimension factuelle, ou à sa dimension évaluative, en vue de l'adaptation des modalités aux besoins des jeunes.

Le réajustement continu, dans son expression resituée dans un contexte d'ITEP, doit s'entendre comme une philosophie de travail, qui invite chaque professionnel de

l’établissement à une réflexion sur sa propre pratique. Les postures d’observation, d’acceptation, d’échanges, de recherches, de partage d’expériences, de remise en question de ses savoirs constituent des postures nécessaires à la réactivité professionnelle.

Le parcours construit avec le jeune et sa famille, rencontre des limites, des évolutions spontanées, des besoins nouveaux. Les modalités d’adaptation en garantissent sa réussite.

La position affirmée du prendre soin repose sur une écoute attentive. La relation d’accompagnement engagée dans le travail social

demande de s’accorder les temps de réflexion qui mettent à distance, de s’engager dans des espaces qui favorisent le réajustement continu de sa propre pratique, de s’investir au sein d’un collectif dont la pensée plurielle permet l’évolution les places de chaque intervenant.

Le fonctionnement en ITEP, est ponctué de ces temps de distance dans la relation au jeune, pour s’y repositionner éclairé par l’étayage des différentes disciplines, soutien au réajustement. La posture exprimée bénéficie de modalités pratiques que l’organisation de l’ITEP soutient. Les réunions, les analyses

de pratiques, les temps d’élaboration en collectif, les supports d’évaluations, les temps de formation, les échanges de pratiques inter-établissements, la dynamique de recherche constituent des temps de travail multiples qui participent à la construction et au maintien d’une adaptation continue aux situations rencontrées,

Au-delà d’un plan d’action tracé, le rajustement continu implique de la remise en cause, de la stratégie à court terme et de laisser, à l’ensemble des acteurs, l’expression de son avis et de la confrontation aux regards des autres.

8.2.3. L’accompagnement à la sortie

Les sorties se font en fonction du projet de l’enfant quel que soit son âge. Celles-ci doivent être préparées. Toutefois, la limite d’âge posée par l’autorisation à 14 ans peut conduire à interrompre l’accompagnement par l’ITEP avant la fin du collège. Afin d’éviter une rupture de parcours, des dérogations en termes d’âge sont sollicitées.



Une réflexion doit être menée sur cette limite d’âge de 14 ans par rapport à la pertinence de l’accompagnement réalisé.

Les objectifs

- la préparation du jeune à la sortie du dispositif ITEP ;
- le détachement de la relation aux professionnels ;
- l’orientation et le relais de prise en charge (dans le cas d’une orientation vers une structure médico-sociale) ;
- la mise en place du suivi.

Les modalités de déroulement

Le référent du projet personnalisé du jeune accompagne ce dernier dans l’insertion prévue en réponse au bilan de son parcours au sein de l’ITEP.

- L’orientation :

Etape essentielle dans la continuité d’un parcours personnalisé, l’orientation du jeune, en concertation avec sa famille, prévoit d’élaborer l’après dispositif ITEP, à partir des conclusions travaillées en

équipe interdisciplinaire. Dans le cas d’une orientation dans un autre établissement médico-social, l’équipe accompagne la famille et le jeune dans la prise de contact, et facilite la mise en relation avec le nouvel établissement d’accueil.

- La préparation à la sortie :

Temps de la séparation d’une relation engagée tout au long du projet personnalisé en ITEP, la préparation à la sortie vise le détachement relationnel entre le jeune et l’institution. Le départ du jeune est évoqué, mis au travail en équipe interdisciplinaire et se traduit par :

- un ou plusieurs entretiens avec son référent et l’enseignant ;
- une ou plusieurs « réunions famille » ;
- des entretiens assurés par l’assistante sociale ;
- un bilan écrit du parcours du jeune.

- Le service de suite

Dans le cadre du service de suite les professionnels peuvent contacter l’établissement d’accueil, la famille ou le jeune pour :

- s’assurer de la poursuite de l’accompagnement ;
- prendre des nouvelles des jeunes sortis ;
- être une ressource ponctuelle sans se substituer à d’autres services.



La réglementation prévoit que « l’établissement ou le service assure l’accompagnement de l’insertion sociale et professionnelle de l’adolescent à sa sortie. Afin d’apporter son appui au jeune et à sa famille, en liaison avec les services administratifs et sociaux compétents auxquels il ne se substitue pas, il apporte son concours aux démarches nécessaires pour faciliter

l'insertion professionnelle et l'insertion sociale. Cet accompagnement court sur une durée minimum de trois ans » (CASF art. D312-18)

8.3. Rôle des professionnels

8.3.1. Les professionnels qui accompagnent le jeune

Chaque membre du collectif qui intervient au quotidien, ou de façon plus ponctuelle tend à maintenir une posture institutionnelle qui consiste :

- A une compréhension systémique de la situation vécue par le jeune ;
- A une reconnaissance de la dynamique d'évolution (potentielle et acquise) chez l'individu « sujet » inscrit dans un parcours temporel au sein du dispositif ;
- A une écoute active (empathique et expressive dans la réciprocité du jeune et de l'institution) ;
- A une collaboration continue au sein de l'équipe interdisciplinaire ;
- A une concertation stratégique avec l'environnement support du projet du jeune.

Cartographie des métiers et compétences

Un dispositif associatif, en cours d'élaboration et auxquels les établissements sont associés, repositionne les différentes fonctions dans une nouvelle cartographie des emplois et des compétences, afin de poser le cadre évolutif de compétences et les axes de mission des fonctions représentées dans les établissements de l'ARSEAA. Ce référentiel constituera la nouvelle base de référence pour les différents professionnels qui interviennent à l'ITEP.

Une expression synthèse, capable de rendre compte des fonctions qui, en interdisciplinarité, collaborent au dispositif institutionnel, peut définir comme suit, les rôles des professionnels dans la dimension thérapeutique, éducative et pédagogique qui caractérisent l'« ITEP ».

La **dimension institutionnelle** est assurée par les membres de la direction, dont le rôle principal, en étroite collaboration avec la direction de l'association et en association avec l'ensemble des professionnels de l'ITEP, est de garantir l'élaboration, le management, et la régulation du cadre d'intervention.

La fonction symbolique d'« autorité institutionnelle » revêt par ailleurs un rôle majeur pour les jeunes et les familles et implique les membres de la direction dans une posture d'accompagnement

institutionnel en vue du déroulement du parcours global. Le maillage territorial, inhérent à la conception d'un accompagnement en ITEP, est par ailleurs organisé et développé au sein de la fonction de direction, qui porte, au sein du territoire, les enjeux partenariaux du dispositif au service des jeunes, dans leurs parcours de soin.

La **dimension thérapeutique** est de garantir les démarches de soins (internes et externes) nécessaires au parcours du jeune, en cohérence au sein d'un projet de soin global. Un médecin psychiatre garant de l'élaboration et de l'étayage du projet de soin, supervise la fonction thérapeutique qui est mise en œuvre par une équipe composée d'une infirmière, d'un psychologue, de psychomotriciens et d'orthophonistes. Les bilans nécessaires au diagnostic, les entretiens thérapeutiques et ateliers de rééducation, la participation aux différentes démarches engagées dans le projet personnalisé du jeune caractérisent leurs actions spécifiques.

La **dimension éducative** est portée par une équipe d'éducateurs spécialisés et sportifs engagés dans une clinique éducative, fondée sur l'accompagnement quotidien du jeune. Ils coordonnent en tant que **réfèrent le** projet personnalisé du jeune co-construit avec sa famille. Repère central pour les jeunes, les éducateurs assurent un rôle d'accompagnement dans le processus d'autonomie, de socialisation, d'orientation, de soutien dans l'ensemble du parcours.

La **dimension pédagogique** revêt une fonction de soutien aux apprentissages en référence au socle de connaissances de compétences et de culture de l'Education nationale. Les enseignants spécialisés développent leurs actions d'apprentissages au sein de l'UE/ l'UEE sous différentes formes (binôme, ateliers...) articulées à la dimension éducative de l'accompagnement, suivant une posture clinique dans le déroulement des enseignements.

Autour d'une coordinatrice pédagogique, garante de la coordination de l'unité d'enseignement, les enseignants spécialisés participent au déroulement du parcours de soin et à l'inclusion scolaire des jeunes accueillis (UE/UEE/scolarité partagée) en référence au PPS.

La **dimension sociale**, fonction transverse, portée par une assistante sociale formée à l'analyse systémique, complète l'équipe interdisciplinaire. Sa participation aux actions et aux réunions interdisciplinaires favorise l'articulation du dispositif en direction des familles avec le projet personnalisé d'accompagnement. Son travail en direction du jeune



dans sa famille et des services sociaux et/ou partenaires, participe de l'apaisement des situations souvent douloureuses pour l'enfant et sa famille.

8.3.2. Les fonctions représentées au sein de l'ITEP

Représentative dans sa composition, aux réponses interdisciplinaires de la démarche d'accompagnement des jeunes, l'équipe est complétée de fonctions supports nécessaires au dispositif.

L'équipe interdisciplinaire est composée :

- de 8 éducateurs spécialisés et sportifs ;
- d'un médecin ;
- de rééducateurs : orthophoniste, psychomotricienne ;
- d'un AMP ;
- d'un psychologue clinicien ;
- d'une assistante sociale ;
- de 3 enseignantes mises à disposition par l'Éducation Nationale.

8.3.3. Les partenaires

De plus en plus, l'accompagnement du jeune en ITEP se fait à plusieurs (familles, services sociaux, dispositifs de droit commun, école, autres ESMS).

De fait et par nécessité il convient de créer les conditions d'un co accompagnement.

Quel que soit le domaine d'intervention, agir en partenariat, passe par un engagement réciproque dans une collaboration structurée qui demande que :

- Chacun s'engage dans une contractualisation aux objectifs communs ;
- Chacun reconnaisse les rôles et fonctions de ses autres collègues les respectant dans le déroulement des interventions ;
- Chacun s'engage à partager des informations nécessaires au bon déroulement du parcours dans un espace de confidentialité partagée ;

- Chacun prévienne d'un dysfonctionnement pouvant avoir des incidences dans le déroulement du parcours ;
- Chacun, enfin, s'inscrit dans une démarche d'évaluation de ses interventions en vue de l'évaluation globale du projet personnalisé du jeune.

8.3.4. Les fonctions supports transversales : administratif, RH, comptabilité et logistique.

Pour remplir sa mission auprès des jeunes accueillis l'équipe interdisciplinaire s'appuie sur des fonctions supports intégrés au service de la clinique institutionnelle.

Les *fonctions administratives, comptables et RH* soutiennent les interventions, optimisent la qualité du cadre institutionnel et contribuent à la rigueur de son fonctionnement.

Interface entre les familles, l'équipe et l'encadrement, la secrétaire médico-sociale de l'ITEP participe à la réunion hebdomadaire interdisciplinaire.

La *fonction logistique*, participe, par un rôle d'entretien des locaux et du matériel nécessaire à l'action, à la qualité du cadre de l'accompagnement, et de la sécurité de l'environnement dans lequel le jeune se structure, agit et évolue. Cette fonction contribue à la prévention des risques.

Les *professionnels de transport* assurent les transports quotidiens des enfants et jeunes accueillis de leur domicile jusqu'à l'ITEP ou leur école, ainsi que les transports journaliers liés aux inclusions individuelles.

Le temps de transport fait partie intégrante de la prise en charge à l'ITEP. Dans ce cadre il fait l'objet d'une attention particulière et de liaisons régulières entre les professionnels du transport et l'équipe éducative.



9. Les moyens au service de la mission

9.1. Les locaux

L'ITEP, ainsi que le SESSAD et le CMPP de l'établissement Béroï sont regroupés au sein d'un seul et même bâtiment ancien. Ce dernier comporte 4 niveaux pour 1 646 m² distribués en de nombreuses salles et pièces de tailles variables permettant de s'adapter aux besoins individuels et collectifs des trois services.

Les espaces verts entourant le bâtiment sur 4 428 m², ainsi que le terrain de sport, et le jardin potager sont des atouts majeurs particulièrement appréciés des jeunes et de leurs familles ainsi que des professionnels.

La verticalité du bâtiment et un ITEP occupant les quatre niveaux entraînent de nombreux déplacements qui sont des moments particulièrement sensibles dans l'accompagnement.

La vétusté du bâtiment nécessite des travaux de maintenances et d'entretien de plus en plus lourds et coûteux.

Le bâtiment ne répond pas, à ce jour, aux règles d'accessibilité en vigueur.



Compte tenu des éléments ci-dessus, une réflexion sur l'évolution du bâtiment au regard des besoins et de la réglementation est au travail. Un financement spécial a été mobilisé pour les investissements à prévoir.

9.2. Les équipements et moyens matériels

L'établissement assure des accompagnements collectifs et individuels des enfants accueillis. Des tournées de ramassage au domicile des enfants sont organisées en matinée et en soirée. Des véhicules sont mis à disposition des professionnels afin d'assurer les accompagnements des jeunes en lien avec leurs projets.

Le développement des projets d'inclusions individuels ou collectifs entraîne un accroissement de l'utilisation du parc de véhicules durant la journée. L'établissement dispose d'une ligne budgétaire

permettant l'équipement en matériel nécessaire à l'accompagnement et son renouvellement.

9.3. Le budget

Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens Mutualisé (CPOM – M) a été signé en janvier 2016 entre l'ARSEAA et l'Agence Régionale de Santé. Cette première phase de CPOM-M concerne l'ensemble des établissements du secteur médico-social enfant de l'ARSEAA, hormis les CMPP qui entrent dans le champ du CPOM seulement en 2017.

La décision tarifaire de répartition de la Dotation Globalisée Commune prévue au contrat, fixe le budget à 5 ans pour l'ITEP.

Un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) réalisé dans le cadre du CPOM prévoit les investissements et renouvellements de matériels, et en particulier pour l'établissement, le financement du projet de rénovation du bâtiment.

9.4. Le système d'information et la démarche de protection des données à caractère personnel

La gestion de l'information revêt une dimension stratégique, du fait de la nécessaire réactivité et adaptation des réponses à apporter aux besoins des personnes accueillies, et du fait de la complexité croissante des interactions entre acteurs et ressources institutionnelles à mobiliser pour construire ces réponses. Le système d'information vise à optimiser notre gestion de l'information.

La protection des données à caractère personnel

Certaines informations concernent des domaines relevant de l'intimité des personnes. Elles imposent donc à l'établissement un traitement particulier permettant de promouvoir les droits des personnes. Données réputées sensibles, leur traitement fait l'objet d'une réflexion institutionnelle, en lien avec la Démarche de Protection des Données à Caractère Personnel engagée par l'ARSEAA.

Le dossier de la personne accueillie

Afin de mettre en œuvre ses missions, de garantir la coordination et la continuité des interventions, l'établissement est amené à collecter et à construire de l'information concernant les personnes



accueillies. Les modalités d’accès, de partage, de conservation, de sécurisation font l’objet de protocoles permettant aux professionnels de veiller à la promotion des droits des personnes accueillies.

Le dossier du salarié

Le salarié ou toute autre personne intervenant dans l’établissement est également amené à communiquer des données à caractère personnel le concernant afin que l’établissement active ses droits (déclaration auprès d’organismes et services administratifs, versement de sa rémunération, formation, ...) découlant de sa relation à l’ARSEAA.

La circulation de l’information

L’information se doit d’être fluide et diffuse pour permettre à chaque acteur de l’établissement de

disposer de données actualisées à même de lui apporter la meilleure compréhension de l’environnement et de la dynamique institutionnelle qu’il induit.

L’accès libre des professionnels à l’information

Chaque professionnel a accès à un compte Intranet de l’ARSEAA dès son arrivé dans l’établissement. Ouvert contre remise de la Charte informatique, ce compte donne accès à des informations associatives ainsi qu’à des données propres à l’établissement. Un travail est en cours sur l’établissement pour construire une base de données informatique qui facilitera l’accès pour chaque professionnel à l’ensemble des informations nécessaires à la qualité de ses interventions et de son parcours professionnel.

10. Les orientations de direction, le management et l'organisation du travail

La visée soignante de l'institution trouve ses réponses dans une démarche interdisciplinaire, comme ce projet l'indique dans la présentation du « parcours du jeune dans le dispositif ITEP »⁹.

Faire institution en ITEP consiste à garantir **une organisation** qui favorise et maintienne au quotidien, l'articulation entre les dimensions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques, socle institutionnel de l'intervention des professionnels en direction des jeunes. Incarné par une direction, le « I » de l'ITEP engage les responsables dans une stratégie de direction qui garantit la coordination d'un ensemble d'éléments évalués comme des supports indispensables au travail clinique.

Diriger au sein de l'ITEP, se décline dans différents domaines, avec des orientations précises et la mise en œuvre effective des démarches, supports et postures partagés dans les domaines de la stratégie de l'établissement, de l'organisation du travail, de la gestion des ressources humaines, de la prévention et de la régulation des dysfonctionnements.

Cette partie du projet d'établissement souhaite rendre lisible les choix de direction de l'ITEP Béroi,

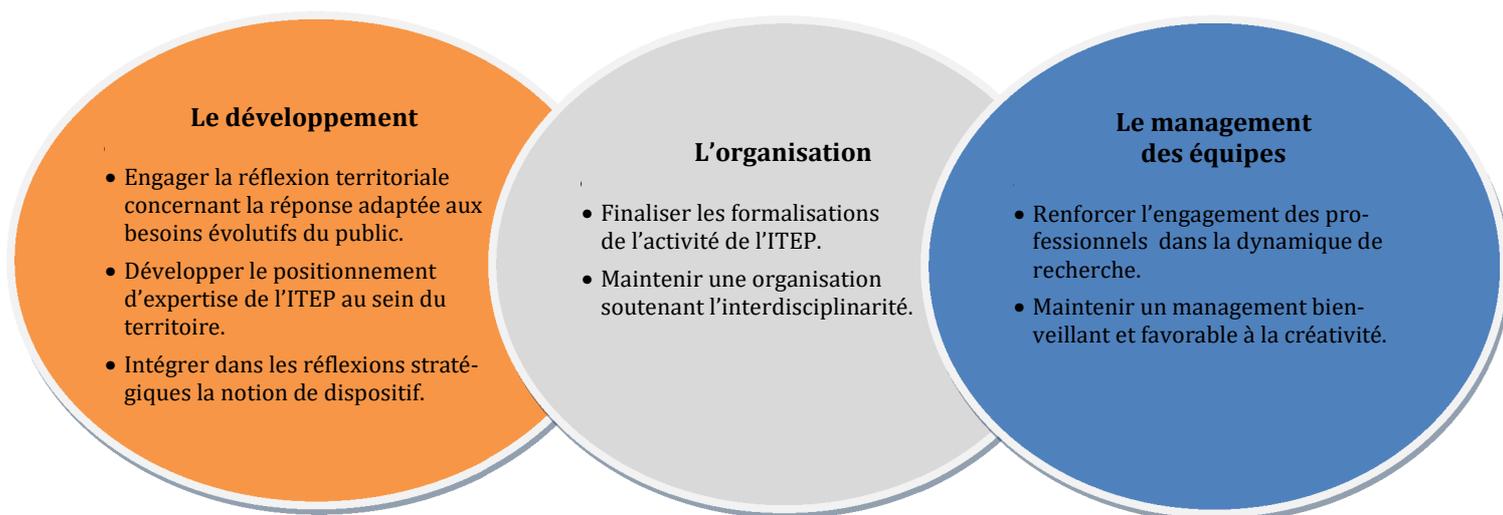
leur traduction opérationnelle et la philosophie associative qui sous-tend le cadre des actions en management.

« Prendre soin des jeunes s'inscrit dans une démarche bienveillante vis-à-vis des professionnels dont il s'agit de prendre soin ».

10.1. Les orientations de direction

La stratégie de direction se conçoit par la prise en compte de l'évolution des commandes publiques, de l'évolution des besoins du public accueilli au sein de l'ITEP, de la philosophie associative porteuse de valeurs et d'orientations dans les positionnements des responsables et enfin par la prise en compte du territoire spécifique qui constitue une ressource dans les partenariats nécessaires au parcours, afin d'accompagner au mieux les missions de l'institution.

Les choix de la direction, en analyse croisée des différents registres cités engagent pour l'ITEP les orientations stratégiques suivantes :



⁹ Confère chapitre 7 du projet d'établissement.



10.2. Le management

10.2.1. Le management collaboratif et délégataire de l'ITEP

L'établissement s'inscrit dans la politique associative de gestion des ressources humaines, et dans l'esprit de la Charte de management associative (jointe en annexe).

Ainsi, le management collaboratif et délégataire est une orientation forte de la conception de l'équipe de direction qui associe le personnel à la vie de l'établissement et favorise son positionnement dans la dynamique institutionnelle.

Le management des équipes repose sur le principe de subsidiarité, par une responsabilisation des professionnels, respectueuse des compétences et places de chacun. Sensibilisés aux problèmes et/ou aux choix qui se posent au sein de l'établissement, les salariés sont impliqués et associés au processus de décision et ils peuvent prendre position. Les débats ouverts et les positions contrastées imposent aux uns et aux autres de présenter une argumentation cohérente, précise, nécessitant une écoute.

Cette participation active, favorise une prise de décisions éclairée. Ce processus garantit l'expression des points de vue de chacun et une appropriation des enjeux par l'équipe.

La subsidiarité renforce la responsabilité de tous, dans une organisation repérée, ce, pour les différentes fonctions qui directement, ou indirectement, contribuent à la qualité de l'accompagnement du jeune et du lien aux familles et partenaires du dispositif.

Les atouts d'une équipe en adhésion au projet, impliquée dans un système de valeurs partagées, qualifiée au regard de l'activité, dont le climat social garantit la communication directe et les régulations nécessaires, sont à valoriser dans la construction d'un management délégataire.

La dynamique d'équipe bénéficie d'un accompagnement de proximité par un chef de service, engagé dans l'animation des différentes réunions et par l'appui des professionnels en fonction des besoins.

Ce mode de management favorise, au sein de l'équipe, le maintien et développement de compétences telles que :

- L'écoute active ;
- L'argumentation ;

- L'appropriation rapide d'informations ;
- La communication et la libre expression pour un positionnement actif ;
- La connaissance des évolutions globales du secteur ;
- L'évaluation des pratiques.

Il permet par ailleurs la prévention des risques psychosociaux en :

- Favorisant la « parole en collectif » ;
- Autorisant « les remises en question » ;
- Écoutant quotidiennement les problèmes rencontrés ;
- Envisageant collectivement les résolutions à mettre en œuvre ;
- Maintenant la fragile posture de « distance professionnelle » qui est, en continu, au travail.

« Responsabiliser les jeunes requiert que le personnel ait lui-même une marge importante de responsabilité »

10.2.2. Le dialogue social.

La culture de l'établissement, de par ses choix en management, considère le dialogue de proximité continu, comme un facteur essentiel de la vie institutionnelle. Basé sur les principes d'écoute bienveillante, de respect des points de vue, de vigilance concernant la qualité de vie au travail, le dialogue est inscrit dans les principes de fonctionnement du travail collectif.

La dimension stratégique intègre le « dialogue social ». Il participe à la régulation des tensions interpersonnelles et institutionnelles et entretient un climat social favorable par le biais d'échanges spontanés et de proximité.

Les IRP

Les instances représentatives du personnel se composent

- d'une instance « Délégués du personnel » constituée de **4 élus (DP) ayant une délégation unique du personnel avec mission de Conseil d'Etablissement compte tenu de l'effectif de l'établissement,**
- **et d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) constitué de deux élus**

La réunion d'établissement

La politique associative relayée par la direction, repose sur le principe de l'information continue des salariés, sur la pratique de la confrontation des points de vue. Lors des réunions institutionnelles, les personnels sont informés des grandes orientations, de la situation de l'établissement ou des pro-

blématiques particulières. L'association des salariés à la vie de l'établissement dépasse le périmètre de l'ITEP, et engage des temps de construction et d'échanges inter-établissements organisés par l'ARSEAA.

10.2.3. Le soutien aux professionnels.

L'analyse des pratiques

L'Analyse des pratiques professionnelles avec l'intervention d'un intervenant extérieur est mise en place afin que les professionnels de l'ITEP interrogent « autrement » leurs approches théorico-cliniques, favorisant les « ponts » entre-elles dans l'élaboration des formes d'intervention, dans leur mise en œuvre et dans leur évaluation.

La formation continue

La formation continue est un outil indispensable d'accompagnement des professionnels tout au long de leur parcours, au sein ou en dehors de l'institution ou de l'association.

Les entretiens professionnels obligatoires s'inscrivent dans cette démarche en permettant à l'employeur de veiller à l'employabilité des professionnels tout au long de leur vie professionnelle.

Le plan de formation désormais mutualisé au niveau associatif élargie à un plus grand nombre de professionnels l'accès à la formation continue.

La mobilité

Le processus de mobilité associatif est un outil d'accompagnement du parcours professionnel du salarié. Il est complété au niveau de l'établissement par la possibilité de mobilité interservices.

L'accompagnement dans l'emploi des professionnels bénéficiaires de la loi de 2005

L'établissement Béroï participe au maintien dans l'emploi de salariés en situation de handicap, en veillant à leur intégration et à leur accompagnement dans l'institution. Pour ce faire, elle fait appel aux services de l'OETH notamment.

L'accueil et l'intégration des nouveaux professionnels

Le recrutement des nouveaux salariés est finalisé par une période d'intégration qui prévoit les espaces et informations facilitant son appropriation du projet et de la culture de l'établissement.

L'équipe de direction organise une visite, communique des données de référence telles que :

- le projet d'établissement ;
- la charte des droits et des libertés ;
- Le règlement de fonctionnement.

Un livret d'accueil du nouveau salarié est en cours d'élaboration au niveau associatif et doit compléter les données rendues accessibles au professionnel recruté.

Un bilan d'intégration avec l'équipe de direction ou bien un de ses membres, finalise cette période spécifique pour tout nouveau salarié.

L'équipe joue un rôle majeur dans l'accueil d'un nouveau collègue, par des échanges et informations fréquents.



L'accueil des nouveaux salariés, axe d'amélioration du PAQ suite à la première évaluation a été travaillé. Toutefois l'action doit être poursuivie.

Un « rapport d'étonnement » proposé comme mode de retour, au nouveau salarié, est en réflexion.

Au plan associatif, outre la journée d'accueil des nouveaux salariés, le livret d'accueil des nouveaux salariés doit être finalisé ainsi que sa procédure.

L'accueil des stagiaires.

Les stages sont considérés au sein de l'établissement Béroï, comme un support pédagogique utile à tous.

Impliqué à la vie institutionnelle, le stagiaire, par ses questionnements, ses rapports de stage participe à la distanciation de l'établissement au regard de ses pratiques. Le tutorat institué pour les stages éducatifs longs (éducateurs spécialisés) ou les stages en rééducation favorise un apport pédagogique vis à vis du stagiaire, qui intègre dans son cursus de formation, un fonctionnement médico-social spécifique et est invité à opérationnaliser, par un accompagnement interne, les données acquises en formation théorique.

Un entretien au début et à la fin du stage est prévu avec un membre de la direction.

10.3. L'organisation du travail

La planification du travail prévoit l'ensemble des temps (interindividuels et collectifs) nécessaires à l'organisation interdisciplinaire des professionnels dans le déroulement de leurs missions respectives.

Le « *parcours du jeune* » guide les choix organisationnels dans **la souplesse** qu'elle doit laisser aux équipes pour un réajustement continu aux besoins du public. Souplesse ne signifie pas « absence de



cadre ». La **régularité** des rencontres interdisciplinaires, la **formalisation** des supports de travail, le **suivi** des actes quotidiens constituent des enjeux organisationnels pour le maintien d’un cadre de travail sécurisant. L’autonomie et les marges d’initiatives favorables au positionnement professionnel au sein d’un ITEP, motivent le choix d’un cadre souple mais précis et l’offre de multiples espaces aux professionnels pour prévenir tout risque d’isolement dans la fonction.

La dynamique de projet constitue le support privilégié de l’organisation du travail qui prévoit pour chaque professionnel des temps :

- d’accompagnement ;
- de réflexion collective (Interne et externe) ;
- d’écrits professionnels ;
- d’échanges sur les problématiques ;
- d’évaluation des actions.

10.3.1. L’organisation hiérarchique et fonctionnelle de l’ITEP

Tableau des effectifs Organigramme au 1^{er} septembre 2017

Fonction	Nb ETP
DIRECTRICE	0,70
CHEF DE SERVICE	0,65
MEDECIN PEDOPSYCHIATRE	0,25
SECRETAIRE DE DIRECTION/ SECRETAIRE MEDICO-SOCIALE ITEP	0,74
AGENT ADMINISTRATIF/RH	0,55
ASSISTANTE SOCIALE	0,65
EDUCATEURS SPECIALISES	6,70
EDUCATEUR SPORTIF	0,5
PSYCHOMOTRICIEN	0,70
ORTHOPHONISTE	0,50
PSYCHOLOGUE	0,70
INFIRMIERE	0,20
AGENT D’ENTRETIEN	0,70
CONDUCTEURS	1,75
OUVRIER D’ENTRETIEN	0,25

Les professionnels s’inscrivent dans une organisation comprenant des liens hiérarchique et des liens fonctionnels. L’organigramme complet est joint en annexe

10.3.2. Les supports organisationnels

Les supports d’organisation font l’objet d’une évolution, en lien avec la « formalisation nécessaire » analysée lors de l’évaluation interne et externe.

Le système de réunions en constitue le socle essentiel et garantit des rencontres collectives qui répondent à l’interdisciplinarité et la responsabilité collective comme mode de réponse à la prise en charge au sein de l’ITEP.

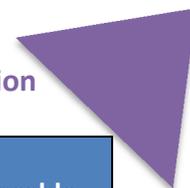
- Inscrits dans un **plan de communication interne** qui formalise des temps de rencontres obligatoires et les documents de traçabilité, les supports ont pour fonction de garantir :
 - La cohésion interdisciplinaire ;
 - Les prises de décisions nécessaires au fonctionnement ;
 - L’appropriation des informations ;
 - La réflexion collective ;
 - Les synthèses nécessaires à la prise en charge ;
 - La résolution des problèmes en équipe ;
 - La distanciation professionnelle ;
 - La traçabilité des informations en vue de leur transmission et de leur archivage.

10.3.3. Les réunions instituées



Réunions de fonctionnement

Intitulé des réunions	Objectifs	Fréquence/durée	Participants	Responsable
Réunions de direction	Veiller et rajuster le fonctionnement de l'établissement. Engager les décisions nécessaires au déroulement des actions. Partager l'information stratégique en vue de la cohésion de direction. Elaborer les stratégies nécessaires au développement et à l'adaptation de l'établissement.	Hebdomadaire.	L'équipe de direction Des professionnels ressources peuvent être amenés à participer.	La directrice.
Réunion d'établissement	Partager l'information concernant la vie de l'établissement. Favoriser l'échange et la cohésion institutionnelle.	Mensuelle.	L'ensemble du personnel de l'établissement.	La directrice.
Réunion de fonctionnement interdisciplinaire	Fonctionnement et projets	Hebdomadaire.	L'équipe interdisciplinaire, le médecin et la secrétaire médicalesociale.	Le chef de service.
Réunions de projets	Engager l'élaboration, le suivi et l'évaluation des différents projets de l'ITEP.	Variable en fonction de la dynamique de projet.	Des professionnels ciblés au regard des différents projets.	Le chef de service
Réunions de bilan et d'organisation de la rentrée	Favoriser l'évaluation en interdisciplinarité des différentes actions menées au cours de l'année. organiser le déroulement de l'année suivante.	Annuelle. Durée : 2 fois 2 jours.	L'ensemble du personnel.	Le chef de service



Intitulé des réunions	Objectifs	Fréquence/durée	Participants	Responsable
Analyse des Pratiques	Permettre aux professionnels de maintenir la bonne distance dans leurs pratiques. Maintenir la dynamique de cohésion d'équipe. Prévenir les risques psychosociaux inhérents au métier.	7 séances /an.	Toute l'équipe et un intervenant extérieur	L'équipe de direction « Un intervenant extérieur » anime les séances.
Réunions qualité	Faire le point sur l'évolution des axes d'amélioration prévus dans le projet d'établissement.	Tous les 2 mois.	Les membres du COPIIL PAQ.	L'équipe de direction.
Réunions transport	Organiser les différents temps de transport des usagers.	1 fois/mois.	Le personnel du transport.	Le chef de service.
Réunions enseignants	Faire le point sur l'unité d'enseignement.	1 fois/trimestre	Les enseignants de l'UEE.	La directrice.
Réunions administratives	Organiser et évaluer le fonctionnement administratif.	1 fois/trimestre	L'équipe administrative et RH.	La directrice.
Réunions personnel de l'entretien	Organiser et évaluer le fonctionnement de « l'entretien ».	1 fois/trimestre	L'équipe d'entretien	La directrice.

Les réunions de fonctionnement font l'objet d'une évaluation 1 fois/an afin de faire évoluer le système, en fonction du bilan et des évolutions institutionnelles.

Les compte-rendu de réunions sont accessibles à l'ensemble des professionnels concernés puis archivés.

Réunions interdisciplinaires

Intitulé des réunions	Objectifs	Fréquence	Participants	Responsable
Réunion Projets personnalisés d'accompagnement	Elaboration/Suivi/Evaluation des PPA en interdisciplinarité.	Hebdomadaire.	L'équipe interdisciplinaire, le médecin et la secrétaire médico-sociale.	Le chef de service.
Réunion par groupe/classe	Elaboration à partir du quotidien du groupe et de sa dynamique.	Hebdomadaire.	Educateurs référents sur le groupe/enseignants/selon les possibilités l'assistante sociale et rééducateurs +	Le chef de service.

			« un tiers » (médecin/psychologue)	
Réunion de famille	Rencontrer les parents notamment pour co-construire le PPA, des points d'évolution, de travail spécifique avec les parents.	2 à 3 fois/an	L'éducateur référent, l'enseignant, le « tiers ».	Le chef de service.
Equipe de suivi de la Scolarisation	Faire le point sur l'évolution du jeune et étudier les orientations à venir.	1/an	Jeune, parents, enseignant référent, éducateur référent, enseignant et/ou l'assistante sociale.	Enseignant référent et chef de service.

10.3.4. Les écrits professionnels

Type d'écrits	Rôle de l'écrit	Destinataire principal	Attentes du destinataire (qualités attendues de l'écrit)	Contexte : (à quel moment de la prise en charge, à quel rythme).
Projet Personnalisé d'Accompagnement PPA	Formalisation du projet du jeune pour une année scolaire. Référence pour l'ensemble de l'équipe.	Les parents, l'équipe.	Lisibilité, contractualisation.	1/an.
Synthèse MDPH	Rendre compte de l'évolution du jeune et proposition d'orientation	MDPH	Elément d'évaluation pour statuer sur l'orientation.	A chaque fin de la durée de la notification.
Cahier de réunion	Traçabilité de l'ordre du jour de la réunion interdisciplinaire et des débats transmission aux absents lors des réunions.	Les membres de l'équipe.	Lisibilité des éléments abordés en réunion.	Hebdomadaire.
Cahier de liaison	Info diverses de fonctionnement	Les membres de l'équipe.	Clarté, pertinence.	Autant que nécessaire.



10.4. La politique de prévention des risques

10.4.1. La sécurité des personnes

L'établissement est engagé dans une politique d'identification et de **prévention des risques professionnels**.

Elle est conduite par la direction avec l'appui des élus du CHSCT, et la médecine du travail associative. Elle permet la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et le plan d'action. Cette démarche vise à réduire voire éliminer les risques pour les professionnels dans le cadre de leur travail.

Les salariés de l'établissement ont bénéficié de **formations** organisées par l'association ou par l'établissement sur les thématiques suivantes :

- Sécurité incendie et électrique ;
- Prévention des risques routiers ;
- Les premiers secours ;
- La gestion des situations d'agressivité et de violence.

L'établissement s'inscrit dans la dynamique de « **Qualité de vie au travail** » engagée par l'association.

Des fiches d'événements indésirables complètent la traçabilité des données considérées comme un

risque. Leur contenu fait l'objet d'un traitement lors des réunions de direction.

Le management des équipes, sous un mode de participation de tous à la vie institutionnelle et dans un principe de responsabilisation des professionnels, est entendu comme un support « appui à la pratique quotidienne » et « appui à l'innovation » , afin de permettre à chacun de s'inscrire dans une qualité de service en interdisciplinarité et de favoriser une qualité de vie au travail, capable de prévenir au mieux tout risque inhérent au métier.

10.4.2. La sécurité des biens

L'établissement fait appel à des organismes agréés pour le suivi des installations électriques, pour le système de chauffage et autres systèmes nécessitant des contrôles annuels. Les extincteurs sont régulièrement contrôlés.

Des exercices d'évacuation incendie sont réalisés annuellement avec les enfants et les professionnels. La formation de secouristes et sa mise à jour est proposée aux salariés volontaires.☒

Il existe un registre des accidents bénins qui permet de ne pas réaliser de déclaration systématique d'accident du travail.

Partie 3 - Evaluation et perspectives

11. Suivi de la mise en œuvre dynamique du projet

1.1. Les modalités d'Evaluation

L'ARSEAA est inscrite dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

Pour l'ITEP :

- 2009-2012, première évaluation interne accompagnée par le CREA I ;
- 2014, évaluation externe.

Les préconisations de ces deux évaluations sont prises en compte dans le Plan d'Action Qualité de l'établissement (PAQ). Un Comité de Pilotage (COFIL), composé de salariés veille à la mise en œuvre et au suivi des actions. L'élaboration et le suivi du projet de l'ITEP constituent une fiche action du « plan d'Action Qualité ». Dans une perspective dynamique et évolutive, tout aspect du projet peut être évalué et modifié lors du bilan de fin d'année de l'ITEP.

La seconde évaluation interne se déroulera sur la période 2016-2020. L'ARSEAA a choisi de créer son propre référentiel d'évaluation. Deux domaines évaluatifs seront abordés chaque année.

1.2. Les modalités de traçabilité des évolutions du projet d'établissement

L'évaluation de mise du projet s'inscrit dans la démarche plus globale d'évaluation continue de la qualité formalisée par le Plan d'Action Qualité.

12. Perspectives

Dans la continuité de la dynamique d'évolution engagée au sein de l'établissement Béroi, en recherche d'adaptation continue de ses postures institutionnelles aux besoins des enfants et des jeunes accueillis, l'ITEP inscrit les orientations suivantes dans le projet :

Les orientations	Les axes proposés en réponse aux orientations	Pilote	Echéance prévisionnelle	Principe d'action du projet associatif	Axe du plan stratégique MS et CPOM-MS
Favoriser la participation des usagers et de leur famille	La co-construction des projets des enfants et des jeunes et la mobilisation des parents dans les différentes étapes du parcours de leur enfant est au cœur des axes d'intervention proposés. Dans l'esprit de la loi du 2 janvier 2002, et afin de favoriser la participation des usagers et de leurs familles à l'accompagnement et à la vie de l'institution, et soutenir la co-construction des projets personnalisés, l'ITEP devra accompagner les équipes dans la poursuite de l'appropriation de ces nouvelles conceptions du travail avec des familles actrices du projet de leur enfant.	Equipe de direction	2019	6. Promouvoir la participation active de tous	Porter une attention particulière au respect du droit des personnes accompagnées et à leur participation
Accompagner l'inclusion des usagers dans la cité	Poursuivre le mouvement inclusif de l'ITEP à travers le soutien de l'inclusion scolaire autant que possible et accompagner et soutenir le développer d'autres modalités d'inclusions sociales à travers les activités périscolaires, et de loisirs par exemple, en lien avec les familles.	Equipe de direction et éducateurs référents	2018	6. Promouvoir la participation active de tous	Renforcer la dimension inclusive
Favoriser l'intervention précoce	Soutenir un accompagnement précoce en pérennisant le dispositif d'accueil spécifique des tous petits (3-5 ans). Convaincu de l'intérêt de proposer un accompagnement précoce, l'ITEP devra être en mesure de proposer des modalités d'accompagnement pour les plus jeunes en faisant évoluer son cadre d'intervention au regard des besoins spécifiques de ce public adaptée.	Equipe de direction	2017	5. Investir résolument dans la prévention et pas seulement dans le soin ou la réparation	Développer le diagnostic précoce et les actions de prévention
Assouplir et adapter le cadre d'action pour un parcours fluidifié et sans rupture	Réflexion sur la limite haute de l'agrément (14 ans) Nécessité de réfléchir à l'intérêt ou l'opportunité de faire évoluer la limite haute au terme d'âge de l'agrément de l'ITEP, en faveur de l'accompagnement des projets d'inclusion au collège jusqu'en fin de cycle.	Equipe de direction	2020	2. Garantir la qualité et la continuité de la prise en charge et/ou l'accompagnement des personnes	Organiser des parcours sans rupture

Les orientations	Les axes proposés en réponse aux orientations	Pilote	Echéance prévisionnelle	Principe d'action du projet associatif	Axe du plan stratégique MS et CPOM-MS
	<p>Vers le fonctionnement en dispositif intégré de l'ITEP La loi de modernisation de notre système de santé, publiée le 26 janvier 2016, rend possible une généralisation progressive de ce fonctionnement en dispositif intégré, qui vise à faciliter les passages des enfants et des jeunes entre les modalités d'accompagnement proposées par les instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP) et les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD). Il s'agit de permettre une meilleure fluidité des parcours des enfants et des jeunes accompagnés au sein du dispositif et ainsi, une meilleure adaptation de la prise en charge à leurs besoins. L'ITEP Béroï s'engage à mettre en œuvre les modalités de fonctionnement en dispositif dans l'esprit de la loi et au regard des besoins des usagers et du contexte territorial.</p>	Equipe de direction	2019	2. Garantir la qualité et la continuité de la prise en charge et/ou l'accompagnement des personnes	Organiser des parcours sans rupture
	<p>La réflexion mutualisée sur des modalités d'hébergement dans le cadre d'un dispositif intégré sur le territoire. Malgré une autorisation de 3 places en accueil familial spécialisé (non financées), l'ITEP Béroï n'est pas en mesure de proposer des modalités d'hébergement en interne en regard de situations familiales souvent fragiles. Ainsi il semble important de réfléchir à des possibilités d'hébergement modulables pour les enfants et adolescents accompagnés par l'ITEP, en partenariat avec les ressources disponibles sur le territoire (services sociaux, ESMS proposant de l'internat...).</p>	Equipe de direction	2018	2. Garantir la qualité et la continuité de la prise en charge et/ou l'accompagnement des personnes	Organiser des parcours sans rupture
L ancrage territorial, les réseaux et les coopérations	<p>En s'inscrivant dans les orientations développées par le concept de « Société Inclusive », l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivra son ouverture sur son environnement et développera sa place d'acteur social dans laquelle il est de plus en plus reconnu. - Soutiendra son implication dans les différents réseaux dans lesquels il est engagé avec les partenaires institutionnels ou plus techniques et le milieu associatif ; - Favorisera les coopérations au regard des besoins et des projets ; - Soutiendra une dynamique de recherche et d'expertise territoriale ; - Sera ressource sur le territoire dans son domaine d'expertise. <p>Le maillage au sein du territoire fera l'objet d'une valorisation de l'existant, par la formalisation de conventions institutionnelles et la production de repères pour les professionnels, concernant son réseau actif.</p>	Equipe de direction et porteurs de projet	2018	8. Renforcer l'ancrage territorial de l'ARSEEA	Renforcer l'inscription des structures dans leur environnement

Les orientations	Les axes proposés en réponse aux orientations	Pilote	Echéance prévisionnelle	Principe d'action du projet associatif	Axe du plan stratégique MS et CPOM-MS
Des investissements au service du projet	La réflexion concerne le réaménagement des espaces en cohérence avec les besoins des jeunes et la qualité de travail des professionnels. Il s'agit à la fois de la réfection des locaux pour leur mise aux normes, leur accessibilité, leur modernisation pour une meilleure qualité de l'accompagnement. Parc des véhicules et sécurisation/le déploiement d'un système d'information devront également faire l'objet des futurs investissements.	Equipe de direction	2020	2. Garantir la qualité et la continuité de la prise en charge et/ou l'accompagnement des personnes	Procéder à l'adaptation patrimoniale, la mise en sécurité, la mise aux normes
Dynamique de pôle	Inscrire l'établissement dans la nouvelle dynamique du Pôle Béroi – Collectif Saint-Simon, effectif au 1 ^{er} janvier 2018.	Equipe de direction du pôle	2018	3. Accentuer l'ancrage territorial	Mettre en place des pôles
Ecologie et développement durable	Soutenu par notre association, l'établissement s'engage dans un développement raisonnable et durable. Cela passe par : une attention redoublée pour les questions de santé pour les usagers et les salariés ; la poursuite de l'effort pour une restauration bio, locale et plus globalement de consommation raisonnée ; développer une pédagogie et une éducation environnementale vigilante pour éviter le gaspillage notamment ; promouvoir une qualité environnementale : prendre en compte des économies d'énergie et des matériaux durables dans le projet de rénovation du bâtiment ; le renouvellement du parc automobile par des véhicules propres.	Equipe de direction	2018	9. S inscrire dans une logique de développement durable	

Glossaire

ANESM : Agence Nationale d'Évaluation Sociale et Médico-social

ARS : Agence Régionale de Santé

CAFS : Centre d'Accueil Familial Spécialisé

CATTP : Centre d'activité thérapeutique à temps partiel

CFA : Centre de Formation d'Apprentis

CFAS : Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé

CHSCT : Comité d'Hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail

CMP : Centre médico-psychologique

CMPP : Centre médico-psycho-pédagogique

CNH : Conférence Nationale du Handicap

CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

CODIR : Comité de Direction

COFIL : Comité de Pilotage

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CPOM-M : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens – Mutualisé

CRSA : Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie

DACQ : Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité

ESMS : Etablissement Social et Médico-Social

IRP : Instances Représentatives du Personnel

ITEP : Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

PAQ : Plan d'Amélioration Continue de la Qualité

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PDCP : Protection des Données à Caractère Personnel

PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement

PPI : Projet Pédagogique Individualisé

PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement

PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation

RBPP : Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles

SESSAD : Service d'Education Spécialisé et de Soins à Domicile

TCC : Troubles des Conduites et du Comportement

TED : Troubles Envahissants du Développement

Annexes

Liste des annexes

Projet pédagogique de l'UE/UEE pour répondre aux obligations du décret ITEP

Liste des partenariats

(document à part qui doit être mis à jour au fil de l'eau, du moins une fois par an par exemple à l'occasion des rapports d'activité)

Liste des partenaires et documents :

- Ville de Lourdes,
- Communauté d'agglomération,
- ESMS,
- Conseil départemental,
- CCAS,
- Pédopsychiatrie,
- AIRE,
- Education Nationale,
- Fédération de Sport Adapté,
- Club et associations sportifs,
- Rebond's, ...).

Convention cadre

Convention UEE

Convention avec les orthophonistes

Référentiel du référent du PPA

Trame de PPA

Cahier des charges du dispositif ITEP

Organigramme

Modèle de fiches actions

PAQ mis à jour

avec réalisé/non réalisé au jour de la finalisation du PE (photographie du PAS à un instant t, le PAQ étant entendu comme un instrument vivant)

Dans la mesure du possible les fiches actions ci-dessus doivent être celles du PAQ